



Bulletin Officiel

N° 4096 Lundi 30 Avril 2012

— 17^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DU CMF	
AGREMENTS DE CONSTITUTION D'OPCVM	
FCP UNIVERS AMBITION PLUS	2
FCP UNIVERS AMBITION CEA	2
FCP VALEURS QUIETUDE 2017	3
BIAT CAPITAL EQUILIBRE FCP	3
BIAT CAPITAL CROISSANCE FCP	4
BIAT CAPITAL PRUDENCE FCP	4
AGREMENT DE CHANGEMENT DE DENOMINATION	
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	5
RETRAIT D'AGREMENT D'OPCVM	
FCP VALEURS DYNAMIQUE	5
COMMUNIQUE DU CMF	
MISE A JOUR DE LA LISTE DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE	6-8
AVIS DES SOCIETES	
COMMUNIQUE DU CMF	
GIF FILTER SA	9
COMMUNIQUE DE PRESSE	
GIF FILTER SA	9
AUTOMOBILE RESEAU TUNISIEN ET SERVICES ARTES	10
OFFRE A PRIX FERME – OPF – PLACEMENT GARANTI AMS	11-18
PUBLICATION DES CLAUSES D'UN PACTE AMS	19-21
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE	
LA SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES – STAR -	22
TUNISIE FACTORING	23
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	24
SICAV BH OBLIGATAIRE	24
SICAV BH PLACEMENT	24
COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING	25
INFORMATIONS POST AGO	
COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES ASTREE	26-27
PROJET DE RESOLUTIONS	
COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING	28-29
LA SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES – STAR	30-31
EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE	
ATL 2012-1	32-34
AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE	
« S.P.D.I.T- SICAF » SA	35
PAIEMENT DE DIVIDENDES	
TUNISO EMIRATIE SICAV	35
FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	36
CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS	
EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2012-1 »	36
COURBE DES TAUX	36
VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM	37-38
ANNEXE I	
ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2011	
TUNISIE FACTORING	
ANNEXE II	
ETATS FINANCIERS ANNUELS DE SICAV	
SICAV AXIS TRESORERIE	
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	
FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT	

AVIS DU CMF

AGREMENTS DE CONSTITUTION D'OPCVM

FCP UNIVERS AMBITION PLUS

Adresse : Rue du Lac Obeira, Immeuble Al Faouz- Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 12 avril 2012, d'agrèer le fonds commun de placement «FCP UNIVERS AMBITION PLUS», promu par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse et la Banque Tuniso- Koweitienne - BTK - ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie : FCP Actions
Type : OPCVM de distribution
Montant initial : 100 000 dinars divisés en 10 000 parts de 10 dinars chacune
Référence de l'agrément : Agrément n° 09-2012 du 12 avril 2012
Durée de vie : 99 ans
Gestionnaire : SCIF
Dépositaire : BTK
Gestionnaire administratif et comptable: SCIF
Distributeur : SCIF et les agences de la BTK

2012 - AC - 31

— *** —

FCP UNIVERS AMBITION CEA

Adresse : Rue du Lac Obeira, Immeuble Al Faouz- Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 12 avril 2012, d'agrèer le fonds commun de placement «FCP UNIVERS AMBITION CEA», promu par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF- Intermédiaire en Bourse et la Banque Tuniso- Koweitienne - BTK - ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie : FCP Mixte
Type : OPCVM de distribution
Montant initial : 100 000 dinars divisés en 10 000 parts de 10 dinars chacune
Référence de l'agrément : Agrément n° 10 -2012 du 12 avril 2012
Durée de vie : 99 ans
Gestionnaire : SCIF
Dépositaire : BTK
Gestionnaire administratif et comptable: SCIF
Distributeur : SCIF et les agences de la BTK

2012 - AC - 32

AVIS DU CMF

FCP VALEURS QUIETUDE 2017**Adresse** : Immeuble Integra. Centre Urbain Nord Tunis Mahrajène 1082

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 12 avril 2012, d'agrèer le fonds commun de placement «FCP VALEURS QUIETUDE 2017 », promu par TUNISIE VALEURS Intermédiaire en Bourse et AMEN BANK ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	: FCP mixte à capital garanti.
Type	: OPCVM de capitalisation
Montant initial	: 100 000 dinars divisés en 20 parts de 5000 dinars chacune.
Couverture de la garantie	: L'intégralité du capital investi.
Référence de l'agrément	: Agrément n° 12-2012 du 12 avril 2012
Durée de vie	: 5 ans
Gestionnaire	: TUNISIE VALEURS
Dépositaire	: AMEN BANK
Gestionnaire administratif et comptable	: TUNISIE VALEURS
Distributeur	: TUNISIE VALEURS

— *** —

2012 - AC - 33

BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP**Adresse** : Boulevard principal-Angle rue Turkana et rue Malaoui- 1053 Les berges du lac-Tunis

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 12 avril 2012, d'agrèer le fonds commun de placement « BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP », promu par la BIATCAPITAL - Intermédiaire en Bourse et la Banque Internationale Arabe de Tunisie - BIAT - ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie	: FCP Mixte
Type	: OPCVM de distribution
Montant initial	: 100 000 dinars divisés en 1 000 parts de 100 dinar chacune.
Référence de l'agrément	: Agrément n° 13 -2012 du 12 avril 2012
Durée de vie	: 99 ans
Gestionnaire	: La BIATCAPITAL
Dépositaire	: La BIAT
Gestionnaire administratif et comptable	: La BIATCAPITAL
Distributeur	: La BIATCAPITAL et les agences de la BIAT

2012 - AC - 34

AVIS DU CMF

BIATCAPITAL CROISSANCE FCP

Adresse : Boulevard principal-Angle rue Turkana et rue Malaoui- 1053 Les berges du lac-Tunis

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 12 avril 2012, d'agrèer le fonds commun de placement « BIATCAPITAL CROISSANCE FCP », promu par la BIATCAPITAL - Intermédiaire en Bourse et la Banque Internationale Arabe de Tunisie - BIAT - ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie : FCP Mixte
Type : OPCVM de distribution
Montant initial : 100 000 dinars divisés en 1 000 parts de 100 dinar chacune.
Référence de l'agrément : Agrément n° 14 -2012 du 12 avril 2012
Durée de vie : 99 ans
Gestionnaire : La BIATCAPITAL
Dépositaire : La BIAT
Gestionnaire administratif et comptable : La BIATCAPITAL
Distributeur : La BIATCAPITAL et les agences de la BIAT

2012 - AC - 35

— *** —

BIATCAPITAL PRUDENCE FCP

Adresse : Boulevard principal-Angle rue Turkana et rue Malaoui- 1053 Les berges du lac-Tunis

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 12 avril 2012, d'agrèer le fonds commun de placement « BIATCAPITAL PRUDENCE FCP », promu par la BIATCAPITAL - Intermédiaire en Bourse et la Banque Internationale Arabe de Tunisie - BIAT - ayant les caractéristiques suivantes :

Catégorie : FCP Mixte
Type : OPCVM de distribution
Montant initial : 100 000 dinars divisés en 1 000 parts de 100 dinar chacune.
Référence de l'agrément : Agrément n° 15 -2012 du 12 avril 2012
Durée de vie : 99 ans
Gestionnaire : La BIATCAPITAL
Dépositaire : La BIAT
Gestionnaire administratif et comptable : La BIATCAPITAL
Distributeur : La BIATCAPITAL et les agences de la BIAT

2012 - AC - 36

AVIS DU CMF**AGREMENT DE CHANGEMENT DE DENOMINATION****FCP AXIS CAPITAL PROTEGE**

Agrément du CMF n°02-2003 du 13 mai 2003

Adresse : 67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

Le Collège du Conseil du Marché Financier, a décidé en date du 12 avril 2012, d'octroyer un agrément pour le changement de la dénomination de FCP AXIS CAPITAL PROTEGE en FCP AXIS CAPITAL PRUDENT

2012 - AC - 37

RETRAIT D'AGREMENT D'OPCVM**FCP VALEURS DYNAMIQUE****Adresse : Immeuble Integra. Centre Urbain Nord Tunis Mahrajène 1082**

Le Collège du Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 12 avril 2012, le retrait de l'agrément du fonds commun de placement «FCP VALEURS DYNAMIQUE », promu par TUNISIE VALEURS- Intermédiaire en Bourse et AMEN BANK pour non usage dans le délai légal.

2012 - AC - 38

COMMUNIQUE DU CMF

Le Conseil du Marché Financier publie une mise à jour de la liste des intermédiaires en bourse qui ont déposé des conventions, établies avec des sociétés faisant appel public à l'épargne, portant sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par ces sociétés.

(Mise à jour le 27 Avril 2012)

N°	Intermédiaires en bourse mandatés	Emetteurs	
		Dénomination	Siège social
1	Arab Financial Consultants-AFC 4, rue 7036 El Menzah IV-1004 Tunis	Tunisie Profilés Aluminium-TPR	Rue des Usines – Z.I. Sidi Rézig – Mégrine 2033 Tunis
		ASSAD	Rue El Fouledh, ZI 2013 Ben Arous – BP N° 7
		SERVICOM	Cité Ishbilila Route de Tunis 3100 Kairouan, rue Om Maktoum
2	AXIS CAPITAL BOURSE 67, Avenue Mohamed V-1002 Tunis	SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES-SOTUVER	Zone industrielle 1111 Djebel Elouest Route Zaghouene Km 21 - BP 48
		Magasin Général	24, avenue de France 1000 Tunis
		Société Tunisienne d'Assurances « LLOYD TUNISIEN »	Rue Lac Lochness –Les Berges du Lac – 1053 Tunis
3	Amen Invest Immeuble Amen Invest. 9 Rue du Lac Neuchatel. Les Berges du Lac -1053 Tunis	SOCIETE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT – SICAR Tuninvest SICAR	Immeuble Iris Les Berges du Lac – 1053 Tunis
		LES CIMENTS DE BIZERTE	Baie de Sebra – BP 53 – 7018 Bizerte
		Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines-SOTRAPIL	Boulevard de la terre, Centre Urbain Nord -1003 Tunis El khadhra
		Société de Placement & de Développement Industriel & Touristique SICAF-SPDIT SICAF	5, Route de l'hôpital Militaire - 1005 Tunis
		Société Frigorifique et Brasserie de Tunis -SFBT	5, Route de l'hôpital de Bab SAADOUN - 1005 Tunis
		ESSOUKNA	46, Rue Tarek Ibn Zied – Mutuelleville 1082 Tunis
		SOCIETE TUNISIENNE DES MARCHES DE GROS-SOTUMAG	Route de Naâssen - Bir Kassâa – Ben Arous
		BANQUE NATIONALE AGRICOLE –BNA	Rue Hédi Noura 1001 Tunis
		POULINA GROUP HOLDING-PGH	GP 1 KM 12 EZZAHRA- Ben Arous
		TUNISAIR	Boulevard du 07 novembre 1987- 2035 Tunis – Carthage.
4	BNA Capitaux Complexe Le Banquier, Avenue Tahar HADDAD, Les Berges du Lac-1053 Tunis	ARAB TUNISIAN LEASE – ATL	Ennour Building, Tour Gauche Centre Urbain Nord - 1082- Tunis- Mahrajène
		Banque de Tunisie et des Emirates -BTE	5 bis, Rue Mohamed BADRA -1002 Tunis
		Société Tunisienne d'Enterprises de Télécommunications - SOTETEL	Rue des entrepreneurs Z.I Charguia II Aéroport BP640 -1080 Tunis Cedex
		Société Tunisienne de Réassurance - Tunis Re	Avenue Mohamed V BP 29-1073 Montplaisir 1073, Tunis
		Banque Tunisienne de Solidarité- BTS	56 Avenue Mohamed V, 1002 Tunis
		Société Immobilière et de Participations - SIMPAR	14, rue Masmouda, Mutuelleville 1082 Tunis
		Société Tunisienne d'Equipement –STEQ	99, Rue Houssine Bouzaiène 1001 Tunis
5	Compagnie Gestion et Finance - CGF		

- Suite -

Immeuble GAT 92/94 Avenue Hédi Chaker -1002 Tunis		
Cofib-Capital Finances- CCF 25, rue Docteur Camlette – Mutuelleville - 1002 Tunis	SOCIETE DES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES DE TUNISIE – SIPHAT	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous
	Société Industrielle Tunisie Lait- TUNISIE LAIT	Sidi Bou Ali – 4040 Sousse
	Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques -STIP	Centre Urbain Nord, Boulevard de la Terre BP 77-1003 Tunis El Khadra
	Compagnie d'Assurance Tuniso-Européenne –CARTE	12, Avenue Habib Thameur-1069 Tunis
	Société Chimique ALKIMIA	11, rue des lilas 1082 Tunis- Mahrajène
Société de Conseil et d'Intermédiation Financière-SCIF 11, rue A. Azzam-complexe K.Pacha BlocA Ap.A11 - 1002 Tunis	Banque Tuniso-Koweitienne- BTK	10 bis, Avenue Mohamed V-1001 Tunis
	Arab International Lease-AIL	11, rue Hédi NOUIRA 1001-Tunis
Société d'Ingénierie Financière et d'Intermédiation en Bourse- SIFIB-BH Immeuble SALIM Lotissement AFH/BC5 Bloc B 3ème étage Centre Urbain Nord	Banque de l'Habitat- BH	21, avenue Kheireddine Pacha – 1002 Tunis Belvédère
	Assurances SALIM	Immeuble EL JAMEL Avenue Mohamed V-1002 Tunis
	Société MODERN LEASING	Immeuble Assurances SALIM Lotissement AFH/BC5 Centre Urbain Nord -1082 Tunis
Tuniso-Saoudienne d'Intermédiation -TSI 32, rue Hédi Karray – Immeuble STUSID BANK – Cité Mahrajène- 1082 Tunis	Société Industrielle d'Appareillages et de matériels électriques- SIAME	Zone Industrielle –8030- Grombalia
	Tunisian Qatari Bank-TQB	Rue cité des sciences BP 320, 1080 Tunis Cedex
	Société de Production Agricole de Té Boulba -SOPAT	la zone industrielle, BP 19, 5080 Té Boulba
Mac SA Green Center Bloc C 2 ^{ème} Etage – Rue du Lac constance - Les Berges du Lac -1053 Tunis	La société SOMOCER	Menzel Hayet –Zaramdine- MONASTIR
	La société Immobilière Tuniso- Séoudienne-SITS	Centre Urbain Nord - Avenue du 7 Novembre International City Center 1082 Tunis
	La société GIF FILTER SA	GP1, Km 35 - Grombalia 8030
	La société COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN –CNT	Route de Gabes Km 1,5 - 3003 SFAX
	La société ADWYA	La Marsa, Route GP9
	Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis, Bloc H, 3 ^{ème} étage, Montplaisir -1073 Tunis
	HANNIBAL LEASE	Rue du Lac Malaren, Imm. Triki, les berges du Lac, 1053 Tunis, Tunisie.
	Les Ateliers Mécaniques du Sahel – AMS	Boulevard Ibn Khaldoun, B.P.63, 4018 - Sousse.
Attijari Intermédiation	La Société Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy -1053 les Berges du Lac Tunis

- Suite -

12	Compagnie Générale d'Investissement –CGI- 16, Avenue Jean Jaurès - 1001 Tunis	La Compagnie Internationale de Leasing- CIL	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
13	FINACORP Rue du Lac Loch Ness (angle de la rue Lac Windermere) 1053 Les Berges du Lac Tunis	La SITEX	Avenue Habib Bourguiba Ksar Helal, Monastir
14	SOFIGES 34, rue Hédi Karray –El Menzah IV- 1080 Tunis	El Wifack Leasing	Avenue Habib Bourguiba -4100 Médenine- BP 356
16	Tunisie Valeurs Immeuble Integra- Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène	La Société TUNISIE LEASING (les emprunts obligataires émis par cette dernière)	Centre Urbain Nord, avenue Hédi KARRAY -1082 Tunis Mahrajène

2012 - AC - 28

DESIGNATION D'UN INTERMEDIAIRE AGREE MANDATE

Les Ateliers Mécaniques du Sahel - AMS -

Siège social : Boulevard Ibn Khaldoun - B.P.63, 4018, Sousse

Capital social : 12.308.400 DT

Registre de commerce : B5281995

La Société « les Ateliers Mécaniques du Sahel - AMS - », SA porte à la connaissance du public qu'elle a désigné la société d'intermédiation en bourse, MAC SA - sise au Green Center Bloc C, rue du Lac Constance, les Berges du Lac 1053-Tunisie, comme intermédiaire agréé mandaté pour la tenue des comptes en valeurs mobilières émises ou qui seront émises par celle-ci, et ce conformément à la réglementation en vigueur.

2012 - AC - 29

COMMUNIQUE DU CMF

Le Conseil du Marché Financier a décidé de suspendre la cotation des actions de la société GIF FILTER SA depuis la séance de bourse du mercredi 25 avril 2012 et ce, à l'effet de permettre au public de prendre connaissance du contenu du communiqué ci-dessous publié. La cotation en bourse des actions de la société GIF FILTER SA reprendra le lundi 30 avril 2012.

2012 - AC - 30

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

Générale Industrielle de Filtration GIF FILTER SA

Siège social : GP1 km 35 – 8030 Grombalia.

Les sociétés du groupe MZABI, actionnaires de référence dans le capital de la société GIF FILTER SA, informent le public que suite aux pourparlers engagés avec le groupe italien UFI FILTER, à travers sa filiale de droit tunisien, SOFIMA Filter, établie en Tunisie, les deux parties ont signé un accord préliminaire pour la réalisation d'une opération de cession par les sociétés du groupe MZABI d'au moins cinquante et un pour cent (51 %) du capital de GIF FILTER SA à SOFIMA FILTER SA. Le produit de la vente sera converti en actions dans le capital de la société SOFIMA FILTER au profit des sociétés du groupe MZABI.

Ainsi, il a été convenu ce qui suit :

- 1- La société SOFIMA Filter va saisir le Conseil du Marché Financier en vue de l'obtention de l'autorisation préalable de la Commission Supérieure d'Investissement et celle du Conseil du Marché Financier nécessaires à l'acquisition d'au moins cinquante et un pour cent (51 %) du capital GIF FILTER SA et ce, par le dépôt d'un dossier comportant toute la documentation conformément à la législation et la réglementation en vigueur et notamment la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier et le décret n°77-68 du 27 juillet 1977 fixant les conditions d'application de la loi n°76-18 du 21 janvier 1976 portant refonte et codification de la législation des changes et du commerce extérieur régissant les relations entre la Tunisie et les pays étrangers ;
- 2- Les deux parties vont procéder à une "due-diligence" des sociétés GIF FILTER SA et SOFIMA FILTER SA par « DELOITTE & TOUCHE » qui effectuera en même temps l'évaluation des deux entités afin de pouvoir apprécier leurs actifs et leurs passifs respectifs, et pour déterminer la valeur des actions des deux entités. Pour davantage de clarté, les parties ont convenu que les pourcentages finaux de propriété des actions seront finalement déterminés sur la base de la due diligence qui sera entreprise par DELOITTE & TOUCHE pour les deux sociétés.
- 3- Il a été convenu entre les parties que cette évaluation se fera dans un délai maximum de quarante cinq (45) jours ouvrables à partir de la date à laquelle DELOITTE & TOUCHE aura été saisi par GIF FILTER SA et SOFIMA FILTER SA et que cette évaluation se fera sur la base des états financiers arrêtés au 31/12/2011.

Par ailleurs, il faut noter que le groupe acquéreur UFI FILTERS groupe international fondé en 1972 est actuellement un groupe diversifié avec différentes activités partout dans le monde.

Le groupe est présent dans toutes les branches de filtres dans les domaines de l'automobile, l'hydraulique, l'agriculture, la marine, le plastique, le high tech, l'agroalimentaire...

Ses usines sont installées un peu partout dans le monde avec 4 usines en Chine, une usine en Corée du Sud, deux usines en Inde, 7 usines en Italie et deux usines en Tunisie. La société a sept sièges sociaux répartis entre l'Europe et l'Amérique (USA) et plusieurs représentations commerciales.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2012 - AS - 351

AVIS DES SOCIETES *

COMMUNIQUE DE PRESSE

**AUTOMOBILE RESEAU TUNISIEN ET SERVICES
ARTES**

Siège Social : 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 -1002 Tunis-

Le conseil d'administration de la société ARTES, réuni le 28 Avril 2012 a décidé de proposer :

- 1-** La distribution d'un dividende de 0 ,550 Dinar par action.
- 2-** Une Augmentation du capital de 12 750 000 Dinars par incorporation des réserves, en deux tranches comme suit :
 - Augmentation du capital d'un montant de 6 375 000 Dinars, par attribution d'une (01) action nouvelle pour quatre (04) actions anciennes, durant l'année 2012 avec jouissance en dividendes à partir du 01 Janvier 2012. Le capital sera porté de 25 500 000 Dinars à 31 875 000 Dinars.
 - Augmentation du capital d'un montant de 6 375 000 Dinars, par attribution d'une (01) action nouvelle pour (05) actions anciennes, durant l'année 2013 avec jouissance en dividendes à partir du 01 Janvier 2013. Le capital sera porté de 31 875 000 Dinars à 38 250 000 Dinars.
- 3-** La convocation des actionnaires pour l'Assemblée Générale Ordinaire durant le mois de juin 2012. Le jour et le lieu de l'AGO, seront fixés ultérieurement.
- 4-** La convocation des actionnaires pour l'Assemblée Générale Extraordinaire durant le mois de juin 2012. Le jour et le lieu de l'AGE, seront fixés ultérieurement.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

OFFRE A PRIX FERME – OPF – AMS

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2011 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2012. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Ce visa a été accordé en vue de l'introduction de la société au marché alternatif de cote de la Bourse. Ce marché permet aux sociétés de lever des fonds stables dans le but de se restructurer et de financer leur croissance. Il est essentiellement destiné aux investisseurs ayant un horizon de placement de moyen et long terme.

OFFRE A PRIX FERME –OPF– PLACEMENT GARANTI ET ADMISSION AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIETE «AMS»

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme (OPF), de Placement Garanti et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse des actions de la société les Ateliers Mécaniques du Sahel «AMS».

Dans le cadre du prospectus, la société «AMS» a pris les engagements suivants :

- Conformer ses statuts à la réglementation en vigueur;
- Réserver au moins un siège au Conseil d'Administration au profit des représentants détenteurs des actions acquises dans le cadre l'Offre à Prix Ferme. Ces représentants seront désignés par les détenteurs d'actions de la société «AMS» acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter et proposés à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Réunir ses prochaines Assemblées Générales à Tunis ;
- Créer un comité permanent d'audit conformément à l'article 256 bis du Code des Sociétés Commerciales ;
- Mettre en place une structure d'audit interne ;
- Etablir un manuel des procédures ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes de valeurs mobilières ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu à l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau de son rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

- Suite -

En outre, la société « AMS » est appelée à :

- ▶ Se conformer aux dispositions de l'article 471 du Code des Sociétés Commerciales et à établir des états financiers annuels consolidés et un rapport de gestion relatif au groupe des sociétés ;
- ▶ Se conformer aux dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales et à convoquer une AGE le jour de la tenue de son AGO qui devrait statuer sur les états financiers relatifs à l'exercice 2011. Cette AGE aura pour objet de décider une deuxième augmentation de capital en numéraire d'un montant au moins égal aux pertes non couvertes par la première augmentation du capital objet de la note d'opération visée par le CMF sous le n°12-778 en date du 16/04/2012. De plus, la société s'engage à réaliser la deuxième augmentation de capital dans un délai maximum de six (6) mois à partir de la date de ladite AGE.

Par ailleurs, les actionnaires de référence* de la société « AMS » se sont engagés à :

- ▶ Ne pas céder plus de 5% de leurs participations respectifs au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier, et ce pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction ;
- ▶ Ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE «AMS» AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du 26/01/2012, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société «AMS» au marché alternatif de la cote de la Bourse.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions de la société «AMS» se fera au marché alternatif de la cote de la Bourse au cours de 10 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Autorisation d'augmentation du capital :

Sur proposition du Conseil d'Administration du 28/09/2011, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société «AMS» , tenue le 25/10/2011, a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société et l'introduction de ses titres au marché alternatif de la cote de la Bourse et a décidé dans sa première résolution d'augmenter le capital social d'un montant de 5 000 000 dinars pour le porter de 12 308 400 dinars à 17 308 400 dinars et ce, par l'émission de 1 000 000 d'actions nouvelles à souscrire en numéraire lors de l'introduction de la société sur le marché alternatif de la cote de la Bourse de Tunis . L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de déléguer au Conseil d'Administration de la société, le pouvoir de fixer le prix d'émission des nouvelles actions à émettre et ce, dans la fourchette comprise entre 9,5 dinars et 13 dinars, l'action.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 25/10/2011, le Conseil d'Administration de la société « AMS » réuni en date du 18/01/2012 (deuxième résolution) a fixé le prix d'émission des actions nouvelles à 10 dinars l'action soit, 5 dinars de nominal et 5 dinars de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription.

Le Conseil d'Administration a également fixé la date de jouissance des actions nouvelles au 1^{er} janvier de l'année de l'introduction de la société sur le marché alternatif de la cote de la Bourse de Tunis, soit le 1^{er} janvier 2012.

* Société Economic Auto ; Société AURES GROS ; Société AURES ; Société ETS Mohamed LOUKIL et CIE ; Société MIG ; Société LOUKIL COMMUNICATION TUNISIE ; Société MED EQUIPEMENT ; Société CARTHAGE IMMOBILIERE ; Société MEDCOM ; Mr Bassem LOUKIL et Mr Walid LOUKIL

- Suite -

Droit préférentiel de souscription :

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société «AMS», réunie le 25/10/2011, a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation du capital projetée à de nouveaux souscripteurs. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans l'augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

Il convient de signaler à ce niveau que du fait de l'absence d'indication du prix d'émission de l'opération d'augmentation de capital au niveau des rapports respectifs du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes soumis pour approbation à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25/10/2011, d'une part, de la délégation par ladite AGE au Conseil d'Administration le pouvoir de fixer le prix d'émission, d'autre part, et vue l'importance que revêt cette information pour les actionnaires dans la mesure où il y aurait suppression de leur droit préférentiel de souscription, le Conseil d'Administration et le commissaire aux comptes, une fois le prix d'émission fixé, ont établi des rapports complémentaires décrivant les conditions définitives de l'opération et son impact sur la structure du capital de la société, lesquels rapports ont été mis à la disposition des actionnaires.

Cadre de l'offre :

L'introduction de la société «AMS» au marché alternatif de la cote de la Bourse se fera par la mise sur le marché dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique de 1 000 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 5 dinars chacune représentant 28,89% du capital après la réalisation de ladite augmentation.

L'émission se fera par le moyen de :

Une **Offre à Prix Ferme** de 600 000 actions représentant 60% du total des actions à émettre en numéraire, centralisée auprès de la Bourse Des Valeurs Mobilières de Tunis ;

Un **Placement Garanti** (conformément aux dispositions de l'article 56 nouveau du Règlement Général de la Bourse) auprès d'institutionnels de 400 000 actions représentant 40% du total des actions à émettre en numéraire, centralisé auprès de MAC SA, intermédiaire en Bourse.

Le Placement Garanti sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les souscripteurs à ce placement s'engagent à ne pas céder leurs titres en Bourse pendant une période d'une année à partir de la date de la première cotation en Bourse.

1- Présentation de la société :

Dénomination : Société « les Ateliers Mécaniques du Sahel - AMS »

Siège social : Boulevard Ibn Khaldoun 4018, Sousse

Forme juridique : Société Anonyme

Date de constitution : 1962

Capital social : 12.308.400 DT réparti en 2.461.680 actions de nominal 5 DT entièrement libérées.

Objet social :

La Société a pour objet principal :

- La fabrication et la commercialisation d'article de ménage et de tous les produits de Robinetterie et de Quincaillerie ainsi que tous sous-produits et dérivés.
- La fabrication et la commercialisation de tous articles et tous produits en porcelaine ou en verre.

- Suite -

- Toutes opérations mobilières et immobilières qui s'y rattachent. Généralement toutes opérations industrielles, commerciales, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social de la Société.

2- Période de validité de l'offre :

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **30/04/2012** au **11/05/2012 inclus**.

La réception des demandes de souscription dans le cadre du Placement Garanti se fera à partir du **30/04/2012**, étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Garanti pourrait être clos par anticipation sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **11/05/2012 inclus**.

3- Date de jouissance des actions :

Les actions nouvelles émises porteront jouissance à partir du **1^{er} janvier 2012**.

4- Modalités de paiement du prix :

Pour la présente Offre, le prix de l'action de la société «AMS», tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à 10 dinars.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société «AMS» dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

5- Établissements domiciliataires :

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société «AMS» exprimées dans le cadre de cette Offre à Prix Ferme.

L'intermédiaire en Bourse MAC SA est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société «AMS» exprimées dans le cadre du Placement Garanti.

Le jour de dénouement de l'offre, la STICODEVAM créditera le compte indisponible n° 14 032 032 300 700 429 692 ouvert auprès de la Banque de l'Habitat, agence Hédi NOUIRA, par la somme relative à l'augmentation du capital.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres :

6-1/ Offre à Prix Ferme :

Dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme, 600 000 d'actions la société «AMS» à émettre en numéraire seront offertes et réparties en quatre catégories :

Catégorie A : 16,67% des actions offertes, soit 100 000 actions seront réservées aux anciens actionnaires (autres que le Groupe LOUKIL et les SICAR partenaires) sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 17 308 actions et sous la condition que la participation totale de ces actionnaires après augmentation (actions anciennes et actions nouvelles) soit au plus égale à 0,5% du capital (17 308 actions) pour les non institutionnels et 5% du capital (173 084 actions) pour les institutionnels.

Catégorie B : 8,33% des actions offertes, soit 50 000 actions seront réservées au personnel du groupe LOUKIL, sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 17 308 actions. La souscription à cette catégorie sera centralisée chez l'intermédiaire en bourse MAC SA.

Catégorie C : 50% des actions offertes, soit 300 000 actions seront réservées aux personnes physiques et/ou morales tunisiennes et/ou étrangères, autres que les OPCVM, sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 17 308 actions pour les non institutionnels et 173 084 actions pour les institutionnels.

- Suite -

Catégorie D : 25% des actions offertes, soit 150 000 actions seront réservées aux OPCVM tunisiens sollicitant au minimum 50 actions et au maximum 150 000 actions.

Les OPCVM souscripteurs parmi cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tels que définis au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

Pour les personnes physiques majeures tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale,

Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,

Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,

Pour les OPCVM : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,

Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.

Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à cinquante (50) actions ni supérieur à 0,5% du capital social après augmentation, soit 17 308 actions pour les non institutionnels et 5% du capital social soit 173 048 actions pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes de souscription pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de souscription. Tout non respect de cette condition entraîne la nullité de la demande de souscription.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande de souscription qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.

Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

- Suite -

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées. L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Le mode de satisfaction des demandes de souscription:

Pour la catégorie A : les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation déterminé par le rapport Quantité Offerte/ Quantité demandée et retenue et sur la base de la liste des actionnaires de la société «AMS» arrêtée à la date d'octroi du visa par le CMF, soit le 16/04/2012. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque non-institutionnel et institutionnel ne dépasse respectivement 0,5% et 5% du capital à l'issue de l'opération

Pour les catégories B et C : les demandes de souscription seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

Pour la catégorie D : les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque OPCVM ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie C puis A puis D puis B.

Transmission des demandes et centralisation :

Les intermédiaires en bourse établissent par catégorie les états des demandes de souscription reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en bourse transmettront à la BVMT l'état des demandes de souscription selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT et de MAC SA, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

6-2/ Placement Garanti

Dans le cadre du placement garanti, 400 000 actions la société «AMS» à émettre en numéraire seront offertes à des institutionnels.

Les demandes de souscriptions doivent être nominatives et données par écrit à MAC SA, intermédiaire en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre (l'adresse, la nationalité, le numéro

- Suite -

du registre de commerce) ainsi que la nature et les références des documents présentés justifiant la qualité d'institutionnels conformément à la réglementation en vigueur.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à 5% du capital social de la société après augmentation du capital, soit 173 084 actions.

Les souscripteurs dans le cadre du Placement Garanti n'auront pas le droit de souscrire dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Transmission des demandes:

A l'issue de l'opération de Placement, MAC SA, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière. Ce résultat fera l'objet d'un avis publié aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF, le jour de la déclaration du résultat de l'Offre.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société MAC SA et comporter son cachet.

Soumission et vérification des demandes :

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti sera communiqué sous pli fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La commission procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de souscription dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet.

7/ Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Garanti, le résultat de l'Offre au public fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription sont frappées.

8/ Règlement des espèces et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaît une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités souscrites retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation interbancaire de la STICODEVAM.

Les actions anciennes de la société «AMS» sont prises en charge par la STICODEVAM depuis le 14/09/1995; sous le code ISIN TN0001500859. Ce code a été attribué le 10/04/1997.

Les actions nouvelles à souscrire en numéraires seront prises en charge par la STICODEVAM à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire. Les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires est tenu par la STB.

9/ Cotation des titres :

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché alternatif de la cote de la Bourse de Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié sur le Bulletin Officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- Suite -

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'à compter de la date de réalisation de l'augmentation du capital conformément à la loi. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT.

10/ Contrat de liquidité :

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction, est établi entre MAC SA, intermédiaire en Bourse et les actionnaires de la société «AMS» portant sur 10% du produit de l'Offre soit un montant de 500 000 dinars et 50 000 actions.

11/ Listing Sponsor :

La société MAC SA a été désignée par la société «AMS» pour assurer la fonction de Listing Sponsor. Elle aura pour mission d'assister la société pendant son introduction au marché alternatif de la Cote de la Bourse et de l'accompagner pour l'accomplissement de ses obligations légales et réglementaires d'informations périodiques et permanentes et ce, pendant au moins deux ans suivant son introduction. Cette mission pourrait être prolongée dans le cas où il n'y aurait pas eu transfert de cotation des actions de la société «AMS» sur le marché principal de la Bourse.

En cas de résiliation du mandat, pour quelque motif que ce soit, la société «AMS» doit, sans délai, désigner un nouveau listing sponsor. Le Conseil du marché Financier doit être informé de toute désignation.

12/ Régulation du cours boursier :

Les actionnaires de la société «AMS» se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir auprès de la prochaine Assemblée Générale ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier, et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier. Le contrat de régulation sera confié à MAC SA Intermédiaire en Bourse.

Un document de référence enregistré auprès du CMF sous le numéro 12-003 du 16 avril 2012 et une note d'opération d'Offre à Prix Ferme (OPF), de Placement Garanti et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse visée par le CMF sous le numéro 12-0778 du 16 avril 2012, sont mis à la disposition du public auprès de la société «AMS», de MAC SA, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, auprès de tous les autres intermédiaires en Bourse et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

AVIS DES SOCIETES

Publication des clauses d'un pacte conclu entre les actionnaires de la société les AMS

(Conformément aux articles 62 bis et 62 ter du Règlement du CMF relatif à l'APE)

1. LES PARTIES AU PACTE

- Dénomination sociale : ***La Société de l'Investissement Moderne SIM SICAR***
- Forme juridique : Société Anonyme
- Adresse du siège social : 67 rue Alain Savary, cité les jardins II – Bloc B 3ème étage, 1002 Tunis Belvédère
- Numéro d'immatriculation au registre de commerce : B137071997

- Dénomination sociale : ***La Société STB SICAR***
- Forme juridique : Société Anonyme
- Adresse du siège social : Immeuble Imtiez, centre urbain nord, 1003 Tunis
- Numéro d'immatriculation au registre de commerce : B144081998

- Dénomination sociale : ***La Société SICAR INVEST***
- Forme juridique : Société Anonyme
- Adresse du siège social : 27 rue du Liban, 1002 Tunis
- Numéro d'immatriculation au registre de commerce : B140641997

- Dénomination sociale : ***La Société Tuniso-Séoudienne de Participation et de Placement TSPP***
- Forme juridique : Société Anonyme
- Adresse du siège social : 32 rue Hédi Karray, 1082 Tunis
- Numéro d'immatriculation au registre de commerce : B163182001

- Dénomination sociale : ***La Société Les Etablissements Mohamed Loukil et cie***
- Forme juridique : Société Anonyme
- Adresse du siège social : 62 Avenue de Carthage Tunis
- Numéro d'immatriculation au registre de commerce : B1114391996

- Dénomination sociale : ***La Société Mediterranean Industrial Group MIG***
- Forme juridique : Société Anonyme
- Adresse du siège social : Route Mahdia km10, Sakiet Eddaïer, Sfax
- Numéro d'immatriculation au registre de commerce ou : B184561996

- Dénomination sociale : ***La Société Mediterranean Communications Company MEDCOM***
- Forme juridique : Société Anonyme
- Adresse du siège social : rue 8601, Zone industrielle Charguia
- Numéro d'immatriculation au registre de commerce : B136252003

- Dénomination sociale : ***La société AURES AUTO***
- Forme juridique : Société Anonyme
- Adresse du siège social : rue 8600, Zone industrielle Charguia, 2035 Tunis
- Numéro d'immatriculation au registre de commerce : B188481997

- Dénomination sociale : ***La société ECONOMIC AUTO***
- Forme juridique : Société Anonyme
- Adresse du siège social : 62 Avenue de Carthage, Tunis
- Numéro d'immatriculation au registre de commerce : B183701996
- Nom et prénom : ***BASSEM BEN MOHAMED BEN HABIB LOUKIL***
- Adresse : 39, rue Tarek ibn zied, Mutuelle Ville, Tunis
- Numéro de la carte d'identité nationale : 00778179
- Nom et prénom : ***WALID BEN MOHAMED BEN HABIB LOUKIL***
- Adresse : 6, rue palais alhamra, Mutuelle Ville, Tunis
- Numéro de la carte d'identité nationale : 04767691

2. MENTION DE LA SOCIETE DONT LES TITRES FONT L'OBJET DU PACTE

- Dénomination sociale : **La société Les Ateliers Mécaniques du Sahel**
- Nombre d'actions composant le capital et, s'il est différent, nombre de droits de vote existants (à la date de la signature du pacte) : **2 461 680 actions**

3. LA DATE DE CONCLUSION DU PACTE, LA DUREE DES ENGAGEMENTS ET LE CAS ECHEANT LA DATE D'EFFET DU PACTE

- Date de conclusion : Pacte conclu en juillet 2009
- Durée des engagements : Le pacte d'actionnaires s'imposera aux parties signataires pendant toute la durée durant laquelle chacun des investisseurs (SIM SICAR, STB SICAR, SICAR INVEST et TSPP) détiendra des titres et jusqu'à la réalisation de la dernière cession d'actions par ces mêmes investisseurs.

4. LE POURCENTAGE DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE DETENUS PAR CHACUN DES CONTRACTANTS A LA DATE DE SIGNATURE DU PACTE (juillet 2009)

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en dinars	% du capital et des droits de vote
LES INVESTISSEURS	600 000	3 000 000	24,374%
SIM SICAR (GROUPE BH)	200 000	1 000 000	8,12453%
STB SICAR (GROUPE STB)	200 000	1 000 000	8,12453%
TSPP (GROUPE STUSID)	100 000	500 000	4,06227%
SICAR INVEST (GROUPE BNA)	100 000	500 000	4,06227%
LES CESSIONNAIRES	1 658 614	8 293 070	67,377%
La société ECONOMIC AUTO	468 529	2 342 645	19,03290%
La société AURES AUTO	462 736	2 313 680	18,79737%
La société LES ETABLISSEMENT MLOUKIL ET CIE	165 263	826 315	6,71342%
La société MEDITERRANEAN INDUSTRIAL GROUP	165 263	826 315	6,71342%
La société MEDITERRANEAN COMMUNICATIONS COMPANY	330 525	1 652 625	13,42681%
MR. LOUKIL BASSEM	33 245	166 225	1,35050%
MR. LOUKIL WALID	33 053	165 265	1,34270%

- Suite -

Après l'offre :

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en dinars	% du capital et des droits de vote
LES INVESTISSEURS	600 000	3 000 000	17,333%
SIM SICAR (GROUPE BH)	200 000	1 000 000	5,77754% (*)
STB SICAR (GROUPE STB)	200 000	1 000 000	5,77754% (*)
TSPP (GROUPE STUSID)	100 000	500 000	2,88877% (*)
SICAR INVEST (GROUPE BNA)	100 000	500 000	2,88877% (*)
LES CESSIONNAIRES	1 192 891	5 964 455	34,460%
La société ECONOMIC AUTO	691 005	3 455 025	19,96155% (*)
La société AURES AUTO	183 761	918 805	5,30843% (*)
La société LES ETABLISSEMENT M.LOUKIL ET CIE	165 263	826 315	4,77407% (*)
La société MEDITERRANEAN INDUSTRIAL GROUP	86 064	430 320	2,48619% (*)
La société MEDITERRANEAN COMMUNICATIONS COMPANY	500	2 500	0,01444% (*)
MR. LOUKIL BASSEM	33 245	166 225	0,96037% (*)
MR. LOUKIL WALID	33 053	165 265	0,95483% (*)

(*) : Participation compte non tenu d'une éventuelle souscription à l'offre public.

5. LA TENEUR DES CONDITIONS PREVUES PAR LE PACTE

- Engagement par les cessionnaires et la société investie à ne pas aliéner tout immeuble ou actif incorporel de la société investie, ni consentir d'hypothèque, de prêts, avances ou cautionnement sous quelque forme que ce soit, ni nantir tout ou partie des titres de la société investie, sauf accord préalable de chacun des investisseurs dont la preuve écrite sera rapportée.
- Chacun des cessionnaires et la société investie s'engagent et se portent fort à ce que les organes sociaux de la société investie ne décideront, pendant la durée du pacte d'actionnaires, aucune modification des statuts de la société investie susceptible de mettre en échec le pacte d'actionnaires dans l'une quelconque des ses stipulations.
- Engagement de la nomination d'un représentant de chacun des investisseurs au conseil d'administration.
- Engagement par chacun des cessionnaires à autoriser chacun des investisseurs, en sa qualité d'administrateur, à procéder par l'intermédiaire de leurs représentants, commissaires aux comptes ou leurs délégués, à tout moment à l'audit de la société investie.
- Engagement de chacun des investisseurs à céder, à partir de la quatrième année, en faveur de chacun des cessionnaires tout ou partie de sa participation au capital de la société investie.
- Engagement de chacun des cessionnaires à racheter la participation de chacun des investisseurs, au capital de la société investie.
- Les parties ont convenu que le rachat des actions se fera à la valeur du marché en cas d'introduction en Bourse.

A défaut d'introduction en Bourse, le prix de rachat par les cessionnaires sera fixé en tenant compte de la moyenne arithmétique de la valeur mathématique de l'action et celle obtenue par la méthode Discounted Cash Flow.

6. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Au cas où chacun des cessionnaires conclurait auprès d'autres institutions financières, d'autres conventions de participation et de rétrocession analogues aux présentes, l'investisseur se réserve le droit à ce que les actions souscrites et libérées par lui soient rachetées en priorité par chacun des cessionnaires.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

**La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances
-STAR-**

Siège social : Square Avenue de Paris –1025- Tunis

La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances **STAR**, porte à la connaissance de ses actionnaires que son **Assemblée Générale Ordinaire** se tiendra **le jeudi 15 mai 2012, à 10 heures** à l'hôtel ACROPOLE Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire relatif à l'exercice 2011.
- Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2011 et approbation des conventions,
- Approbation des états financiers de l'exercice 2011,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat de l'exercice 2011,
- Ratification de la cooptation d'administrateur,
- Fixation du montant des jetons de présence alloués aux administrateurs,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Conformément à l'article 48 des statuts l'Assemblée Générale Ordinaire se compose de tous les actionnaires possédant depuis quinze jours (15 jours) au moment de la convocation des assemblées au moins cinq actions. Les propriétaires d'un nombre d'actions inférieur peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un deux ou un membre de l'Assemblée.

AVIS DES SOCIETES**Assemblée Générale Ordinaire****Tunisie Factoring**

Siège social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray – 1082 Tunis Mahrajène

Messieurs les actionnaires de la société Tunisie Factoring sont convoqués au centre Urbain Nord, avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui se tiendra le mardi 15 mai 2012 à 9h00, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2011.
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2011.
- Approbation des états financiers de l'exercice 2011.
- Conventions réglementées.
- Quitus aux administrateurs.
- Affectation des résultats de l'exercice 2011.
- Emission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires.
- Nomination de nouveaux membres du Conseil d'Administration.
- Désignation d'un commissaire aux comptes.
- Pouvoirs.

Le conseil d'administration.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège social : Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B – 1053 Les Berges du Lac

Le Conseil d'Administration de MAXULA INVESTISSEMENT SICAV invite les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le **Jeudi 24 Mai 2012 à 15H00** à son siège social sis au Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, Bloc B – Les Berges du Lac 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2011.
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2011.
3. Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2011.
4. Quitus aux administrateurs.
5. Affectation des résultats de l'exercice 2011.
6. Fixation des jetons de présence.
7. Questions diverses.

2012 - AS - 359

— *** —

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAV BH OBLIGATAIRE

Société d'Investissement à Capital Variable

**Siège social : Immeuble Assurances SALIM lotissement AFH/BC5
Bloc B 3ème étage Centre Urbain Nord – Tunis**

La SICAV BH OBLIGATAIRE porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **Vendredi 18 mai 2012 à 10h**, au siège de la BANQUE DE L'HABITAT (14ème Etage), sis à rue Hédi Noura 1030 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2011.
- Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2011.
- Examen et approbation du bilan et des comptes arrêtés au 31-12-2011
- Affectation des résultats.
- Quitus aux administrateurs.

NB : Les documents relatifs à l'Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société, sis à Immeuble Assurances SALIM lotissement AFH BC/5 3ème étage Centre Urbain Nord.

2012 - AS - 332

— *** —

SICAV BH PLACEMENT

Société d'Investissement à Capital Variable

**Siège social : Immeuble Assurances SALIM lotissement AFH/BC5
Bloc B 3ème étage Centre Urbain Nord - Tunis**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

La SICAV BH PLACEMENT porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **Jeudi 10 mai 2012 à 10H**, au siège de la BANQUE DE L'HABITAT (14ème Etage), sis à rue Hédi Noura 1030 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2011.
- Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2011.
- Examen et approbation du bilan et des comptes arrêtés au 31-12-2011.
- Affectation des résultats.
- Quitus aux administrateurs.

NB : Les documents relatifs à l'Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société, sis à Immeuble Assurances SALIM lotissement AFH BC/5 3ème étage Centre Urbain Nord.

2012 - AS - 333

AVIS DES SOCIETES**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE
LEASING**

Société anonyme au capital de 25.000.000 DT
16 avenue Jean Jaurès - Tunis -
MF. 381878SAM000

**AVIS DE CONVOCATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
LE JEUDI 17 MAI 2012**

Sur décision du Conseil d'Administration du 05 Avril 2012, messieurs les actionnaires de la **COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING** sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue le **Jeudi 17 Mai 2012 à 16 heures** au siège social de la société 16 avenue Jean Jaurès Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1.1 Lecture et approbation du rapport d'activité de l'exercice 2011 ;
- 1.2 Lecture des rapports des Commissaires Aux Comptes de l'exercice 2011 ;
- 1.3 Approbation des Etats Financiers de la société relatifs à l'exercice 2011 ;
- 1.4 Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2011 ;
2. Approbation des Etats Financiers consolidés de l'exercice 2011 ;
3. Affectation du résultat de l'exercice 2011 ;
4. Distribution des dividendes relatifs à l'exercice 2011 ;
5. Approbation des montants des jetons de présence ;
6. Reclassement des réserves pour risques généraux ;
7. Acceptation de la démission d'un administrateur ;
8. Nomination d'Administrateurs ;
9. Nomination d'un Commissaires Aux Comptes ;
10. Emission d'Emprunts Obligataires ;
11. Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents légalement requis sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société et toute personne détenant 10 actions ou plus peut assister à la réunion ou se faire représenter en vertu d'une procuration.

**POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
LE PRESIDENT**

AVIS DES SOCIETES

Informations post AGO

Compagnie d'Assurances et de Réassurances

ASTREE

Siège Social : 45 avenue Kheireddine Pacha- Tunis Belvédère-

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 25 avril 2012,
ASTREE publie ci-dessous :

la Compagnie d'Assurances et de Réassurances

Les résolutions adoptées,
Le Bilan après affectation du résultat comptable,
L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Les résolutions adoptées

Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports, général et spécial, des commissaires aux comptes relatifs aux opérations effectuées au cours de l'exercice 2011, tels qu'ils sont présentés, approuve le rapport de gestion de l'exercice 2011, les états financiers relatifs à l'exercice 2011 ainsi que les conventions mentionnées dans le rapport spécial, et donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve pour leur gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que l'état de résultat net de l'exercice fait apparaître un bénéfice égal à 13.218.137,589 D. auquel s'ajoute le report à nouveau de 727.572,480 D, formant ainsi un total disponible égal à 13.945.710,069 D. et décide la répartition suivante des bénéfices :

Dividendes	6 400 000,000D
Réserves pour réinvestissements exonérés	3 293 750,000D
Réserves facultatives	4 000 000,000D
Report à nouveau	251 960,069D
Total	13 945 710,069D

En conséquence, il sera servi aux actionnaires un dividende égal à 1,6 Dinars par action.
Ce dividende sera mis en paiement à partir du 31 Mai 2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs, pour l'exercice 2012, à quatre vingt mille dinars (80.000 D). Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, en outre, d'allouer un montant de dix mille dinars (10.000D) en rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat du Commissaire aux comptes, le Cabinet ECC MAZARS (représenté par Monsieur Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF), pour une période de trois (03) ans expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

II - Le Bilan après affectation du résultat comptable**BILAN AU 31 DECEMBRE 2011 (Après affectation du résultat)**

Actif du bilan	Au 31/12/2011			Capitaux propres et passif du bilan	Au 31/12/2011
	Brut	Amortissements et provisions	Net		
Actifs incorporels	630 874	<543 616>	87 258	Capital Social	20 000 000
				Réserves pour réinvestissements exonérés	12 582 130
Actifs corporels d'exploitation	6 293 773	<5 338 122>	955 651	Autres réserves	44 850 058
				Report à nouveau	251 960
Placements	253 474 163	<5 758 285>	247 715 878	Total des capitaux propres après affectation	77 684 148
				Provisions pour risques et charges	933 798
Part des réassureurs dans les provisions techniques	25 209 511		25 209 511	Provisions techniques brutes	201 674 415
				Dettes pour dépôts reçus des cessionnaires	15 228 575
Créances	39 951 637	<4 508 498>	35 443 139	Autres dettes	17 962 139
Autres éléments d'Actif	12 062 761		12 062 761	Dividendes à payer	6 400 000
				Autres passifs	1 591 123
Total de l'Actif :	337 622 719	<16 148 521>	321 474 198	Total des capitaux propres et du passif :	321 474 198

III- L'état d'évolution des capitaux propres**Tableau d'évolution des capitaux propres de 2009 à 2011**

	Capital	Réserve légale	Réserves et primes liées au capital	Autres Capitaux Propres	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2009 avant affectation	20 000 000	2 000 000	28 676 003	1 948 685	771 676	15 779 076	69 175 440
Affectation AGO du 20 Mai 2010	-	-	3 225 370	4 774 630	7 779 076	<15 779 076>	
Dividendes versés au titre du bénéfice 2009	-	-	-		<8 000 000>	-	
Solde au 31/12/2009 après affectation	20 000 000	2 000 000	31 901 373	6 723 315	550 752	-	61 175 440
Solde au 31/12/2010 avant affectation	20 000 000	2 000 000	31 901 373	6 723 315	550 752	16 090 570	77 266 010
Affectation AGO du 25 Mai 2011	-	-	5 000 000	4 513 750	6 576 820	<16 090 570>	
Dividendes à verser au titre du bénéfice 2010	-	-	-		<6 400 000>	-	
Solde au 31/12/2010 après affectation	20 000 000	2 000 000	36 901 373	11 237 065	727 572	-	70 866 010
Solde au 31/12/2011 avant affectation	20 000 000	2 000 000	36 901 373	11 237 065	727 572	13 218 138	84 084 148
Affectation AGO du 25 Avril 2012	-	-	4 000 000	3 293 750	5 924 388	<13 218 138>	
Dividendes à verser au titre du bénéfice 2011	-	-	-		<6 400 000>	-	
Solde au 31/12/2011 après affectation	20 000 000	2 000 000	40 901 373	14 530 815	251 960	0	77 684 148

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS

**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE
LEASING**

Société anonyme au capital de 25.000.000 DT
16 avenue Jean Jaurès - Tunis -
MF. 381878SAM000

**PROJET DE RESOLUTIONS A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
LE JEUDI 17 MAI 2012**

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes sur l'exercice 2011, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, les conventions et opérations spéciales mentionnées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes ainsi que les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2011 tels qu'ils lui sont présentés. En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2011.

Cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes, approuve les états financiers consolidés de la société au 31 décembre 2011 tels qu'ils lui sont présentés.

Cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices comme suit:

▶ Résultat net 2011	:	8.203.155
▶ Report à nouveau 2010	:	754.145
Total	:	8.957.300
▶ Réserve légale	:	447.865
▶ Dotation au fonds social	:	200.000
▶ Réserves pour réinvestissements exonérés	:	4.330.000
Solde à affecter	:	3.979.435
▶ Bénéfice à distribuer	:	3.750.000
▶ Report à nouveau	:	229.435

- Suite -

Cette résolution est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution d'un dividende à raison de 0,750 DT par action.

Cette résolution est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer les jetons de présence au titre de l'exercice 2011 à 49.000 DT.

Cette résolution est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reclasser aux réserves extraordinaires, la réserve pour risques généraux de 500.000 Dinars.

Cette résolution est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire a pris acte de la démission de Monsieur Salah SOUKI de son poste d'administrateur dans le cadre du respect des dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2011-06 relative au renforcement des règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Messieurs..... en qualité d'Administrateur pour une période de deux ans prenant fin à la date de l'AGO statuant sur l'exercice 2013.

Cette résolution est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer en tant que commissaire aux comptes pour la vérification et la certification des états financiers de la société ainsi que les états financiers consolidés pour un mandat de trois ans prenant fin à la date de l'AGO statuant sur l'exercice 2014.

Cette résolution est adoptée à

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Compagnie Internationale de Leasing d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant de Cent Million de Dinars (100.000.000 d) et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Cette résolution est adoptée à

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée, tous pouvoirs pour effectuer et remplir toutes formalités légalement requises.

Cette résolution est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

Projet de résolutions

**La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances
-STAR-**

Siège social : Square Avenue de Paris –1025- Tunis

Projet des résolutions de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances -STAR- qui sera soumis à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 15 mai 2012.

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2011, approuve le rapport du Conseil d'Administration, les comptes et les états financiers arrêtés au 31/12/2011 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

Cette résolution est adoptée à

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire Donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2011.

Cette résolution est adoptée à

Quatrième Résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2011 comme suit :

Résultat 2011	16 082 007 054
Report à nouveau 2010	46 730 313 581
Total	62 812 320 635
Réserves Fonds Social	1 200 000 000
Reliquat	61 612 320 635
Dividendes	4 153 847 400
Report à nouveau 2011	57 458 473 235

En conséquence, il sera servi un dividende de 1,800 DT par action. Ces dividendes seront mis en paiement à compter duauprès des intermédiaires en bourse et des teneurs des comptes dépositaires des titres pour les titres qui y sont déposés et à la Société Tunisienne de Banque pour les titres non déposés.

Cette résolution est adoptée à

- Suite -

Cinquième Résolution

Le Conseil d'Administration a coopté :

- Monsieur Mahmoud BENREGAYA en tant qu'administrateur représentant l'Etat Tunisien en remplacement de monsieur Mouldi OUALHAZI,
- Madame Samira GHRIBI en tant qu'administrateur représentant l'Etat Tunisien en remplacement de monsieur Slah KANOUN.

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie cette cooptation et approuve la désignation de monsieur Mahmoud BENREGAYA et madame Samira GHRIBI en qualité d'administrateurs. Leurs mandats arriveront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Cette résolution est adoptée à

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 7.200 DT le montant brut annuel des jetons de présence à allouer à chaque membre du Conseil d'Administration, le même montant sera alloué aux administrateurs membres du comité permanent d'audit.

Cette résolution est adoptée à

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs à monsieur le Président Directeur Général et/ou à son représentant légal pour effectuer toutes les formalités d'enregistrement de dépôts et de publication prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2012 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2012. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2011 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2012.**
Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATL 2012-1 »

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de l'Arab Tunisian Lease tenue le 23/06/2011 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 millions de dinars et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion en date du 07/03/2012 d'émettre un emprunt obligataire de 30 millions de dinars aux conditions explicitées ci-après.

Dénomination de l'emprunt : «ATL 2012-1 »

Montant : 30 000 000 de dinars divisé en 300 000 obligations.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

Taux variable

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,25% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 125 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Mai de l'année n-1 au mois d'Avril de l'année n.

Taux fixe

6,15% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 6,15% l'an pour le présent emprunt.

- Suite -

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2012, qui est égale à 3,7017%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 4,9517%. Sur cette base les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1,25%, et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale : Les obligations du présent emprunt seront émises pour une période totale de 5 ans.

Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie moyenne est de 3 ans pour l'emprunt obligataire «ATL 2012-1».

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente des titres. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est égale à 2,778 années.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **31/05/2012**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **31/05/2012** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises seront remboursables, à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions, d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **31/05/2017**.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **31 mai** de chaque année. Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **31/05/2013**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **30/04/2012** auprès de l'Arab Financial Consultants -intermédiaire en bourse, sis 4 Rue 7036 El Menzah IV- 1004 Tunis et de la BNA Capitaux – intermédiaire en bourse- sis au complexe le banquier avenue Taher Hadded les Berges du Lac Tunis.

Les souscriptions à cet emprunt seront clôturées, sans préavis, et au plus tard le **31/05/2012**. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre de titres émis.

En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, les souscriptions seront prolongées jusqu'au **15/06/2012** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. En cas de non placement intégral de l'émission au **15/06/2012**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 30/04/2012 auprès de l'Arab Financial Consultants - intermédiaire en bourse, sis 4, Rue 7036 El Menzah IV, 1004 Tunis et la BNA Capitaux- intermédiaire en bourse, sis au complexe le banquier avenue Taher Hadded les Berges du Lac Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'Emprunt Obligataire « ATL 2012-1 », seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS « AFC » - intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation de la société : L'agence de notation Fitch Ratings a confirmé en date du 10 août 2011, les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note à long terme : BBB (tun)
- Note à court terme : F3 (tun)
- Perspective d'évolution de la note à long terme : stable

Notation de l'emprunt : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 04/04/2012, la note « BBB(tun) » à l'émission relative à l'Emprunt Obligataire « ATL 2012-1 ».

otation en bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'ARAB TUNISIA EASE « ATL » s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission de obligations souscrites de l'emprunt « ATL 2012-1 » au marché obligataire de la cote de la Bours es Valeurs Mobilières de Tunis.

rise en charge par la STICODEVAM : l'ARAB TUNISIAN LEASE « ATL » s'engage dès la clôture es souscriptions à l'Emprunt Obligataire «ATL 2012-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° **12-0777** en date du **13 avril 2012**, du document de référence « ATL 2011 » enregistré par le CMF sous le n° **11-006** en date du **1er décembre 2011**, des indicateurs d'activité de l'Arab Tunisian Lease relatifs au premier trimestre de l'exercice 2012 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2012 et des états financiers de l'Arab Tunisian Lease relatifs à l'exercice 2011 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2012.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082 Mahragène ; de l'AFC intermédiaire en bourse - 4 Rue 7036 El Menzah IV 1004 Tunis ; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – complexe banquier avenue Taher Hadded les Berges du Lac Tunis et sur les sites Internet du CMF : www.cmf.org.tn et de l'ATL : www.atl.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2012 et les états financiers relatifs à l'exercice 2011 de l'ATL seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard respectivement le 30 avril 2012 et le 30 avril 2012.

AVIS DES SOCIETES

Augmentation de capital annoncée

SOCIETE DE PLACEMENT & DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL & TOURISTIQUE « S.P.D.I.T- SICAF » SA

Siège social : Boulevard de la Terre -Centre Urbain Nord- 1080 Tunis

La Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique -SPDIT SICAF- porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 19/04/2012, a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration du 28/02/2012, d'augmenter le capital social d'un montant de **1 120 000 de dinars** par prélèvement sur le compte «Report à nouveau», par l'émission de **1 120 000 actions nouvelles gratuites** de nominal un (01) dinar chacune, à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison d'**une (01) action nouvelle gratuite pour vingt quatre (24) actions anciennes**. Le capital sera ainsi porté de 26 880 000 dinars à 28 000 000 dinars.

L'Assemblée a également donné pouvoir au Président Directeur Général pour effectuer toutes les formalités relatives à la réalisation de la présente augmentation de capital.

En application de cette décision, le Président Directeur Général a fixé la date du **03 Mai 2012** pour le détachement du droit d'attribution. Ainsi, les actionnaires pourront exercer, à partir de cette date, leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1^{er} janvier 2011**.

Cotation en bourse :

◆ Les actions anciennes seront négociables en bourse, droit d'attribution détaché, à partir du **03 Mai 2012**.

◆ Bénéficiant du paiement des dividendes relatifs à l'exercice 2011, les actions nouvelles gratuites seront admises et négociables en bourse à partir du **03 Mai 2012**, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées dès leur création.

◆ Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du **03 Mai 2012**.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM à partir du **03 Mai 2012**.

2012 - AS - 329

PAIEMENT DE DIVIDENDES

Tuniso Emiratie SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège social : 5 bis rue Mohamed Badra – 1002 Tunis

En application de la 3^{ème} Résolution de son Assemblée Générale Ordinaire tenue le 23 avril 2012, Tuniso- Emiratie SICAV informe ses actionnaires qu'elle met en paiement un dividende net par action de **3,986 Dinars** à compter du **7 mai 2012**.

Il est réservé aux actionnaires la faculté de réinvestir en actions Tuniso Emiratie SICAV le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2012 - AS - 364

AVIS DES SOCIETES

AVIS DE PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP DELTA EPARGNE ACTIONS
Fonds Commun de Placement
Adresse: 34, rue Hédi Karray 1004 El Menzah IV

STB MANAGER, société de gestion de **FCP DELTA EPARGNE ACTIONS**, informe les porteurs de parts du fonds, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2011 :

**Un dividende net de
0,640 dinars par part.**

Ce dividende est payable à tous les guichets de la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE à partir du **mercredi 02 mai 2012**.

2012 - AS - 348

CLOTURE DES SOUSCRIPTIONS

EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2012-1 »

La Compagnie Générale d'Investissement « CGI », intermédiaire en bourse, porte à la connaissance du public que les souscriptions à l'emprunt obligataire « CIL 2012-1 » de D. 20 000 000, ouvertes au public le 23 février 2012, ont été clôturées le **24 avril 2012**

AVIS

COURBE DES TAUX DU 30 AVRIL 2012

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	3,528%		
TN0008002529	BTC 52 SEMAINES 29/05/2012		3,581%	
TN0008002610	BTC 26 SEMAINES 17/07/2012		3,673%	
TN0008002545	BTC 52 SEMAINES 07/08/2012		3,712%	
TN0008002552	BTC 52 SEMAINES 04/09/2012		3,764%	
TN0008002560	BTC 52 SEMAINES 02/10/2012		3,817%	
TN0008002578	BTC 52 SEMAINES 23/10/2012		3,856%	
TN0008002586	BTC 52 SEMAINES 27/11/2012		3,922%	
TN0008002594	BTC 52 SEMAINES 25/12/2012		3,974%	
TN0008002602	BTC 52 SEMAINES 15/01/2013		4,013%	
TN0008002644	BTC 52 SEMAINES 19/02/2013		4,079%	
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,117%	1 007,225
TN0008002669	BTC 52 SEMAINES 19/03/2013		4,131%	
TN0008002685	BTC 52 SEMAINES 24/04/2013	4,199%		
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,460%	1 022,206
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,744%	1 050,285
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,876%	1 068,261
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,206%	1 044,865
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"	5,582%		981,837
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,659%	985,852
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,768%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,908%	1 036,321
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,142%		966,091
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,146%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,152%	964,057
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,227%	1 048,798
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,233%		952,402

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2011	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	139,456	140,782	140,813		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,243	12,349	12,352		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,254	1,266	1,267		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	33,855	34,249	34,258		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	46,265	46,738	46,750		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	161,841	175,074	174,712		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE *	AXIS GESTION	02/04/08	553,356	593,401	593,081		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	132,650	144,195	143,985		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,190	131,078	131,020		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	115,695	120,235	120,167		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,779	118,005	117,970		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	94,632	99,555	99,345		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	152,627	151,892	152,619		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,790	111,967	111,730		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,658	106,602	106,567		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 288,506	1 338,359	1 335,592		
17	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05/02/04	2 229,791	2 340,483	2 338,427		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	106,792	111,228	111,215		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	110,906	113,496	113,321		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	121,415	125,582	125,279		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 186,909	1 209,010	1 211,818		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	124,072	141,771	140,232		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,796	16,352	16,263		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 792,770	6 039,688	6 029,415		
25	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15/01/08	6 641,348	6 869,448	6 882,992		
26	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,217	2,411	2,417		
27	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,845	1,981	1,991		
28	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,131	1,282	1,291		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
29	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	31/05/11	4,160	107,705	108,696	108,714
30	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	10/04/12	3,670	104,453	101,980	101,916
31	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	03/04/12	3,916	105,332	102,675	102,698
32	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	10/05/11	3,719	103,098	104,303	104,313
33	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	04/04/11	4,309	103,394	104,558	104,588
34	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/11	3,301	107,215	108,273	108,273
35	PLACEMENT OBLIGATAIRES SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	09/05/11	3,997	103,772	104,972	105,002
36	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	19/04/12	3,918	103,897	101,147	101,176
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	19/04/12	3,841	104,077	101,471	101,503
38	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	30/06/11	3,730	105,536	106,669	106,695
39	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	16/05/11	4,000	102,558	103,636	103,662
40	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	15/03/12	3,960	104,185	101,362	101,391
41	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/11	3,622	103,891	104,969	104,996
42	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/10/98	19/05/11	3,588	106,625	107,756	
43	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	17/04/12	3,763	105,870	103,137	103,163
44	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/11	2,720	102,845	103,663	103,687
45	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/12	3,552	102,760	100,224	100,248
46	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	27/05/11	3,910	104,226	105,362	105,391
47	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	16/05/11	3,915	102,393	103,624	103,657
48	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	25/05/11	6,167	103,270	104,396	104,422

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/11	3,415	103,752	104,786	104,811
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	16/05/11	3,963	102,538	103,712	103,742
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	25/04/12	3,766	104,231	101,586	101,614
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	27/05/11	3,497	104,650	105,655	105,681
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/05/11	3,291	102,003	103,050	103,078
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	31/05/11	0,370	10,514	10,610	10,613
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	23/05/11	4,084	103,618	104,748	104,777
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	2,731	102,703	101,033	101,060
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	4,185	101,539	102,680	102,746
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	31/05/11	0,880	75,203	76,542	76,507
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/11	2,808	147,820	160,372	159,994
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/11	31,572	1 463,682	1 612,791	1 608,951
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	19/04/12	2,423	113,852	114,313	114,173
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	19/04/12	1,641	115,394	115,047	114,921
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	09/05/11	0,755	91,299	99,964	99,836
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/03/12	0,386	16,380	16,635	16,626
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	27/03/12	3,898	273,836	281,301	281,238
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	16/05/11	2,012	46,324	47,585	47,663
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	28/05/10	0,184	2 354,600	2 639,133	2 636,490
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	12/05/11	1,386	79,795	84,113	84,170
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	10/05/11	1,293	58,215	60,942	60,901
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	25/05/11	1,516	101,727	103,921	103,878
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/05/11	1,992	112,003	116,223	116,125
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/05/11	0,115	104,614	111,500	111,320
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/11	0,210	11,729	11,910	11,911
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/11	0,160	12,678	13,080	13,078
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/11	-	16,937	17,201	17,191
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/11	0,270	16,905	17,860	17,834
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/11	0,102	12,027	13,278	13,277
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,142	10,977	10,981
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,126	10,662	10,664
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,133	10,565	10,569
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	04/07/11	1,681	125,099	131,324	131,124
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	04/07/11	1,058	124,029	130,689	130,632
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	-	-	10,196	11,190	11,221
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/04/11	0,942	117,513	126,256	125,932
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	27/05/11	0,137	19,772	21,609	21,579
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	101,513	100,350	100,966
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	102,065	101,194	101,711
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	-	-	-	97,617	97,123
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
89	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	08/06/11	3,925	98,979	99,728	99,816
90	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	-	-	106,970	119,576	119,933
91	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	19/04/12	3,066	142,370	150,507	147,793
92	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	06/06/11	0,045	10,736	11,495	11,430
93	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	1,870	115,406	125,424	124,695
94	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	3,135	115,213	119,341	119,617
95	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,257	102,389	106,532	106,144
96	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	101,337	106,966	105,692
97	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	0,011	182,341	187,440	187,097
98	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	0,195	163,739	166,835	166,653
99	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	2,611	142,390	144,965	144,927
100	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	30/05/11	177,508	9 931,269	10 257,158	10 176,800
101	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	195,636	219,993	217,986
102	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	135,391	145,188	144,155
103	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 499,251	1 650,642	1 636,405
104	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,083	115,244	114,877
105	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	97,771	99,852	100,279
106	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	115,135	118,830	119,990
107	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/11	71,780	10 118,317	10 329,465	10 295,434

* Initialement dénommé FCP AXIS TUNISIE INDICE

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

ETATS FINANCIERS**TUNISIE FACTORING**

Siège Social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray-1082 Tunis

La société TUNISIE FACTORING, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2011. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mohamed LOUZIR et Mustapha Medhioub.

Tunisie Factoring - Etats financiers au 31 décembre 2011

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2011

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Décembre 2011	Décembre 2010		Notes	Décembre 2011	Décembre 2010
ACTIFS				CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
ACTIFS NON COURANTS				CAPITAUX PROPRES			
Immobilisations incorporelles	3	3 024 785	2 276 380	Capital social		10 000 000	10 000 000
Moins : amortissements		(1 305 922)	(1 225 495)	Réserves légales		924 495	713 022
		<u>1 718 863</u>	<u>1 050 885</u>	Résultats reportés		3 397 992	2 169 634
				Autres capitaux propres		1 112 282	1 112 282
Immobilisations corporelles	4	946 443	867 587	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT		15 434 769	13 994 938
Moins : amortissements		(637 449)	(500 342)				
		<u>308 995</u>	<u>367 245</u>	Résultat de l'exercice		1 348 442	2 059 831
Immobilisations financières	5	1 110 730	1 794 807	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	9	16 783 211	16 054 769
Moins : provisions		-	-				
		<u>1 110 730</u>	<u>1 794 807</u>	PASSIFS			
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		3 138 587	3 212 937	PASSIFS NON COURANTS			
ACTIFS COURANTS				Emprunts	10	4 500 000	6 500 000
Acheteurs factorés		100 249 599	96 852 604	Provisions	11	850 205	715 844
Moins : provisions		(2 709 598)	(1 841 244)	TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		5 350 205	7 215 844
	6	<u>97 540 001</u>	<u>95 011 360</u>	PASSIFS COURANTS			
Autres actifs courants	7	465 305	263 030	Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	6	29 211 909	28 785 263
Liquidités et équivalents de liquidités	8	4 301	3 858	Autres passifs courants	12	3 022 952	2 963 653
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		98 009 607	95 278 247	Concours bancaires et autres passifs financiers	13	46 779 917	43 471 654
				TOTAL DES PASSIFS COURANTS		79 014 778	75 220 570
TOTAL DES ACTIFS		101 148 194	98 491 183	TOTAL DES PASSIFS		84 364 983	82 436 415
				TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		101 148 194	98 491 183

Tunisie Factoring - Etats financiers au 31 décembre 2011

ETAT DE RESULTAT PERIODE ALLANT DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 2011 (Montants exprimés en dinars)

	Notes	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
REVENUS			
Commissions de factoring	14	3 428 134	3 374 945
Intérêts de financement	14	5 200 111	5 089 056
Autres commissions de factoring	14	133 390	120 293
TOTAL DES REVENUS		<u>8 761 634</u>	<u>8 584 294</u>
CHARGES FINANCIERES NETTES	15	(2 330 760)	(2 304 966)
COMMISSIONS ENCOURUES	16	(499 958)	(376 126)
PRODUITS DES PLACEMENTS	17	276 880	69 258
PRODUITS NETS		<u>6 207 796</u>	<u>5 972 460</u>
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel	18	1 882 851	1 618 796
Dotations aux amortissements	19	217 534	162 997
Dotations aux provisions	20	1 009 066	(6 319)
Autres charges d'exploitation	21	898 791	937 200
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		<u>4 008 241</u>	<u>2 712 674</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>2 199 555</u>	<u>3 259 786</u>
Autres gains ordinaires	22	11 295	9 832
Autres pertes ordinaires	23	(12 035)	(11 304)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>2 198 814</u>	<u>3 258 314</u>
Impôt sur les bénéfices	24	(850 372)	(1 198 483)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		<u>1 348 442</u>	<u>2 059 831</u>
Eléments extraordinaires (Gain / Perte)		-	-
Résultat net de l'exercice		<u>1 348 442</u>	<u>2 059 831</u>

Tunisie Factoring - Etats financiers au 31 décembre 2011

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE PERIODE ALLANT DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2011 (Montants exprimés en dinars)

	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des acheteurs factorés	25	274 108 432	275 562 615
Financement des adhérents	25	(267 346 064)	(275 477 076)
Encaissements provenant des crédits à court terme	26	234 996 020	174 312 269
Remboursements des crédits à court terme	26	(229 148 047)	(180 143 274)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	27	(3 111 169)	(2 656 437)
Intérêts payés	28	(2 223 910)	(2 292 685)
Impôts et taxes payés	29	(2 274 609)	(937 128)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		5 000 653	(11 631 716)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	30	(849 769)	(1 160 308)
Décaissements (encaissements) provenant de l'acquisition (cession) d'immobilisations financières	31	1 023 910	537 953
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		174 141	(622 355)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions	9	(600 000)	(600 000)
Encaissements provenant des emprunts		-	10 000 000
Remboursements d'emprunts	10	(2 000 000)	(1 500 000)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		(2 600 000)	7 900 000
Variation de trésorerie		2 574 795	(4 354 071)
Trésorerie au début de l'exercice	8 et 13	(14 688 487)	(10 334 416)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	8 et 13	(12 113 692)	(14 688 487)

Tunisie Factoring - Etats financiers au 31 décembre 2011

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : Présentation de la société

La société a été créée le 30 juin 1999 avec pour objet principal la prise en charge, par différents moyens tels que paiement, financement, garantie, tenue des comptes, encaissement et recouvrement de créances détenues par ses clients et ses correspondants représentées par des factures.

Le capital social s'élève au 31 décembre 2011 à dix millions de DT (10 000 000 DT) divisé en un million (1 000 000) actions de dix DT chacune libérées intégralement.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédit.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

Note 2 : Principes et Méthodes comptables appliqués

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

2-1 - Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire. Le matériel informatique est amorti selon le mode dégressif.

Les taux retenus sont les suivants :

- Marque	15 ans	6,67%
- LOGO	5 ans	20,00%
- Logiciels	3 ans	33,33%
- Matériel de transport	5 ans	20,00%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10,00%
- Matériel informatique	3 ans	33,33%
- Installations générales	10 ans	10,00%

Sont inclus dans le coût des immobilisations corporelles et incorporelles, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

2-2 - Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

Tunisie Factoring - Etats financiers au 31 décembre 2011

- une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;
- une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

2-3 – Politique de provisionnement des engagements

2-3-1 Provision à caractère individuel

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

a) Les classes de risque sont les suivantes :

	Minimum de provision A appliquer par classe
. A : Actifs courants	0% (*)
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	0% (*)
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

(*) La circulaire BCT 2012-02 du 11 janvier 2012 prévoit la constitution de provisions collectives au titre de l'exercice 2011, en complément des provisions affectées conformément à la circulaire N°91-24 du 17 décembre 1991. Ces provisions collectives visent à couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Tunisie Factoring - Etats financiers au 31 décembre 2011

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

b) Les garanties

Pour la détermination du besoin de provisionnement, TF distingue les garanties imputables et les garanties non imputables :

(1) La garantie imputable diffère selon qu'il s'agisse de l'activité export ou de l'activité domestique :

- Pour l'activité export : la garantie imputable correspond à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garantie.
- Pour l'activité domestique : La garantie imputable est égale à 90% du montant de l'encours des factures finançables sans dépasser le montant de l'encours autorisé par l'assureur si l'acheteur est en dénommé. Le montant de la garantie est égal à 75% du montant de l'encours des factures finançables si l'acheteur est en non dénommé.
Les acheteurs en non dénommé sont les acheteurs dont la limite demandée auprès de l'assureur ne dépasse pas 10 000 DT et qui ne bénéficient pas de limite de crédit identifiée.

(2) La garantie non imputable diffère selon qu'il s'agisse de créances privées ou de créances publiques :

- Pour les créances privées : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge des impayés est inférieur ou égal à 30 jours, après déduction de l'encours des factures achetées sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ou des factures litigieuses. Il est à noter que l'encours des factures achetées est déduit de la garantie non imputable au titre d'un adhérent si l'acheteur présente des impayés (dont l'antériorité est supérieure à 30 j) avec d'autres adhérents (principe de contagion). Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.
- Pour les créances publiques : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge est inférieur ou égal à 360 jours après l'échéance pour les créances prises sur des acheteurs publics, après déduction des factures litigieuses. Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 5%.

Pour les adhérents en contentieux, aucune garantie n'est retenue.

c) Méthodologie de classification

La classification est faite sur la base de la balance par âge des comptes acheteurs, après imputation des fonds de garantie et des fonds disponibles revenant aux adhérents.

Pour se faire, il n'est pas fait de distinction entre les créances portées sur les acheteurs privés ou publics.

Un adhérent est classé donc selon l'âge des factures impayées ou en retard de paiement, non couvertes par le disponible et le fonds de garantie.

2-3-2 Provision collective : changement de méthode comptable

Par rapport à l'exercice 2010, les états financiers de 2011 traduisent des changements de méthodes en matière de classification des actifs et de couverture des risques.

Tunisie Factoring - Etats financiers au 31 décembre 2011

En effet, et jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles édictées en la matière par la circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, étaient applicables.

En 2011 et suite aux événements qu'a connus le pays lors de la période post révolution, ces règles ont été adaptées et ce, à travers la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus qui prévoit notamment ce qui suit :

- ✓ Le rééchelonnement des échéances échues ou à échoir au cours de la période allant du 1er Décembre 2010 jusqu'au 31 Décembre 2011 ainsi que les utilisations additionnelles en crédits de gestion pour faire face à la situation exceptionnelle post-révolution ;
- ✓ Les rééchelonnements ainsi réalisés ne doivent donner lieu ni à la classification du client concerné en classes 2, 3 ou 4, ni à la révision de sa classification au 31 décembre 2010.

Par ailleurs, en application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 complétée par la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 Mars 2012, relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus, une provision collective a été constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier. L'application de la dite provision, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011, constitue un changement de méthodes comptables au sens du paragraphe 11 de la norme NCT 11 relative aux modifications comptables, puisqu'il résulte de l'adoption d'un principe, d'une règle ou d'une pratique spécifique valable, différents de ceux utilisés pour préparer les états financiers antérieurs.

Le mode de calcul adopté par Tunisie Factoring pour cette provision est décliné conformément aux étapes suivantes :

1. Le calcul du taux de migration moyen du portefeuille TM (en%), sur les années 2007 à 2010 selon la formule suivante :

$$TM = \frac{\text{Risque additionnel de l'année N}}{\text{Engagement 0 et 1 de l'année N-1}}$$

Risque additionnel: les engagements 0 et 1 de l'année N-1 devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N.

2. Détermination d'un facteur scalaire « FS » (en%) traduisant l'aggravation des risques en 2011. La formule de calcul est la suivante :

$$FS = \frac{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 en 2011}}{\text{Taux des encours impayés et consolidés dans les engagements 0 et 1 en 2010}}$$

3. Détermination du taux de provisionnement moyen « TP » qui représente le taux de couverture du risque additionnelle par les provisions. Dans la présente étude, ce taux a été calculé sur la période de 2007 – 2010 selon la formule suivante :

$$TP_{gi} = \frac{\text{Montant des provisions sur le risque additionnel de l'année N}}{\text{Risque additionnel du groupe i de l'année N}}$$

4. Calcul des provisions collectives « PC » du portefeuille (en %) selon la formule suivante

Tunisie Factoring - Etats financiers au 31 décembre 2011

$$PC = \text{Engagements 0 et 1} \times TM \times FS \times TP$$

Il est à noter que la direction de Tunisie Factoring n'a pas procédé à la stratification du portefeuille pour le calcul de cette provision vu que les activités des adhérents sont très diversifiées et que leur nombre est relativement réduit.

2-4 - Impôt sur les sociétés

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

2-5 - Taxe sur la valeur ajoutée

Du fait qu'elle réalise simultanément des opérations taxables et des opérations non taxables, la société a le statut d'assujetti partiel. Elle est soumise, d'après l'article 9 II du code de la TVA, pour le calcul de la taxe déductible, à des dispositions spécifiques qui ont pour but de limiter la déduction à une fraction de la taxe « d'amont ».

La fraction de taxe non récupérée est constatée soit en charge soit en immobilisation selon la nature de l'opération. La fraction récupérable est portée au débit du compte « Etat, TVA ».

La TVA collectée est enregistrée directement au crédit du compte « Etat, TVA ».

En fin de période, le solde du compte « Etat, TVA » fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

Tunisie Factoring - Etats financiers au 31 décembre 2011

NOTES EXPLICATIVES

Note 3 : Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'analysent au 31 décembre 2011 comme suit :

	31-déc-11		31-déc-10	
	Valeur brute	Amortissements	VCN	VNC
Marque	1 000 000	(833 699)	166 301	232 968
Logiciels informatiques	484 812	(469 797)	15 015	18 257
LOGO	2 426	(2 426)	-	-
Avances sur acquisitions de logiciels	1 537 546	-	1 537 546	799 660
<u>Totaux</u>	3 024 785	(1 305 922)	1 718 863	1 050 885

Les mouvements enregistrés sur les comptes des immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

	Valeur brute	Amortissements	Valeur Nette
<u>Soldes au 31 décembre 2010</u>	2 276 380	(1 225 495)	1 050 885
Investissements de la période	748 404	-	748 404
Dotation aux amortissements	-	(80 427)	(80 427)
<u>Soldes au 31 décembre 2011</u>	3 024 785	(1 305 922)	1 718 863

Note 4 : Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles s'analysent au 31 décembre 2011 comme suit :

	31-déc-11		31-déc-10	
	Valeur brute	Amortissements	VCN	VNC
A.A.I	42 858	(14 766)	28 091	31 427
M.M.B	183 726	(145 770)	37 956	50 821
Matériel informatique	460 822	(309 653)	151 169	236 528
Matériel de transport	257 087	(167 259)	89 828	48 469
Avances sur acquisitions d'immobilisations corporelles	1 951	-	1 951	-
<u>Totaux</u>	946 443	(637 449)	308 995	367 245

Tunisie Factoring - Etats financiers au 31 décembre 2011

Les mouvements enregistrés sur les comptes des immobilisations corporelles s'analysent comme suit :

	<u>Valeur brute</u>	<u>Amortissements</u>	<u>Valeur Nette</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2010</u>	867 587	(500 342)	367 245
Investissements de la période	78 857	-	78 857
Dotations aux amortissements	-	(137 107)	(137 107)
<u>Soldes au 31 décembre 2011</u>	946 443	(637 449)	308 995

Note 5 : Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'analysent comme suit :

	<u>31-déc-11</u>	<u>31-déc-10</u>
Titres de participation	-	768 800
Titres immobilisés	840 000	840 000
Cautionnements Citi Bank	31 627	56 096
Cautionnements imputables aux adhérents	(26 977)	(51 447)
Prêt au personnel	266 081	181 357
<u>Total</u>	1 110 730	1 794 807

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "titres de participation" s'analysent ainsi :

	<u>Montant</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2010</u>	768 800
Cessions de l'exercice :	
Sté Immobilière Méditerranéenne de Tunis (SIMT)	(768 800)
<u>Soldes au 31 décembre 2011</u>	-

Le portefeuille « titres immobilisés » se détaille au 31 décembre 2011 comme suit :

	<u>Nbre de titres</u>	<u>Montant</u>
PROMOTEL	8 400	840 000
<u>Soldes au 31 décembre 2011</u>		840 000

Tunisie Factoring - Etats financiers au 31 décembre 2011

Note 6 : Comptes courants des adhérents et comptes des acheteurs

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente au 31 décembre 2011 comme suit :

	<u>31-déc-11</u>	<u>31-déc-10</u>
Comptes des acheteurs factorés		
Comptes des acheteurs locaux	91 640 484	85 975 098
Comptes des acheteurs export	1 625 513	2 286 971
Comptes des acheteurs import	6 983 602	8 590 535
Sous total (A)	<u>100 249 599</u>	<u>96 852 604</u>
A déduire		
Provisions individuelles sur compte adhérents	(2 575 502)	(1 828 043)
Provisions collectives sur compte adhérents	(133 000)	-
Provisions sur compte acheteurs	(1 096)	(13 201)
Montant net	<u>97 540 001</u>	<u>95 011 360</u>
Comptes des adhérents		
FDG comptes en devise	172 519	277 666
Fonds de garantie (FDG Domestique)	11 017 674	10 732 399
Compte import	6 983 602	8 590 535
Disponible	11 038 115	9 184 663
Sous total (B)	<u>29 211 909</u>	<u>28 785 263</u>
Encours de Financement des adhérents (A) - (B)	<u>71 037 690</u>	<u>68 067 341</u>

Note 7 : Autres actifs courants

Le détail des autres actifs courants se présente au 31 décembre 2011 comme suit :

	<u>31-déc-11</u>	<u>31-déc-10</u>
Avances et acomptes au personnel	-	500
Échéances à moins d'un an sur prêts au personnel	64 611	57 468
État, impôts sur les sociétés à reporter	228 399	-
Charges constatées d'avance *	69 986	138 381
Produits à recevoir **	19 016	20 628
Produits financiers à recevoir (sur titres immobilisés)	91 755	45 515
Règlement égarés	13 476	13 476
Produits d'indemnisation à recevoir	161 479	155 127
Indemnités d'assurance crédit reçues et non encaissées	-	9 000
<u>Total</u>	<u>648 721</u>	<u>440 095</u>
Provision pour dépréciation (produits d'indemnisation à recevoir)	(161 479)	(155 128)
Provision pour dépréciation des autres actifs courants	(21 937)	(21 937)
<u>Total</u>	<u>465 305</u>	<u>263 030</u>

Tunisie Factoring - Etats financiers au 31 décembre 2011

* Les charges constatées d'avance englobent :

Les intérêts payés d'avance sur les financements à court terme	51 799
Les charges d'exploitation	18 187
	69 986

** Les produits à recevoir englobent essentiellement :

Les commissions à facturer au titre des financements d'opérations export	13 521
Les commissions Import	5 495
	19 016

Note 8 : Liquidités et équivalent de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités se détaillent au 31 décembre 2011 comme suit :

	31-déc-11	31-déc-10
Banques	3 556	3 556
Caisse	745	302
<u>Total</u>	4 301	3 858

Note 9 : Capitaux Propres

Les capitaux propres se détaillent au 31 décembre 2011 comme suit :

	31-déc-11	31-déc-10
Capital social	10 000 000	10 000 000
Réserves légales	924 495	713 022
Résultats reportés	3 397 992	2 169 634
Provisions pour risques généraux	1 112 282	1 112 282
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	15 434 769	13 994 938
Résultat de l'exercice (1)	1 348 442	2 059 831
Total des capitaux propres avant affectation	16 783 211	16 054 769
Nombre d'actions (2)	1 000 000	1 000 000
Résultat par action (1) / (2)	1,348	2,060

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

Tunisie Factoring - Etats financiers au 31 décembre 2011

La structure du capital se détaille au 31 décembre 2011 comme suit :

<u>Actionnaire</u>	<u>Capital souscrit</u>	
	<u>Et libéré</u>	<u>Pourcentage</u>
Tunisie Leasing	5 697 650	56,98%
STIF	484 090	4,84%
Eurofactor	3 636 340	36,36%
Personnes physiques	181 920	1,82%
<u>Total</u>	<u>10 000 000</u>	<u>100,00%</u>

Le tableau de variation des capitaux propres se présente au 31 décembre 2011 comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Capital social</u>	<u>Réserves légales</u>	<u>Résultats reportés</u>	<u>Provisions pour risques généraux</u>	<u>Résultat de la période</u>	<u>Total</u>
Soldes au 31/12/2010	10 000 000	713 022	2 169 634	1 112 282	2 059 831	16 054 769
Affectation des résultats	-	211 473	1 228 358	-	(1 439 831)	-
Distribution de dividendes	-	-	-	-	(600 000)	(600 000)
Affectation fonds social	-	-	-	-	(20 000)	(20 000)
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	1 348 442	1 348 442
Soldes au 31/12/2011	10 000 000	924 495	3 397 992	1 112 282	1 348 442	16 783 211

Tunisie Factoring - Etats financiers au 31 décembre 2011

Note 10 : Emprunts

TABLEAU DES EMPRUNTS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2011
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Montant du crédit	Taux d'intérêt	Modalité de remboursement	Solde en début de période	Remboursements	Fin de période		
						Solde	Échéances à + an	Échéances à - an
Emprunts bancaires								
Amen Bank	10 000 000	TMM + 1%	Trimestriels (2010-2015)	8 500 000	2 000 000	6 500 000	4 500 000	2 000 000
Total emprunts bancaires				8 500 000	2 000 000	6 500 000	4 500 000	2 000 000

Tunisie Factoring - Etats financiers au 31 décembre 2011

Note 11 : Provisions pour risques et charges

Le détail des provisions pour risques et charges se présente au 31 décembre 2011 comme suit :

	31-déc-11	31-déc-10
Provision pour risques et charges au début de l'exercice	715 844	343 079
Dotation sur provision pour risques et charges	134 361	588 516
Reprise sur provision pour risques et charges	-	(215 751)
<u>Total</u>	850 205	715 844

Note 12 : Autres passifs courants

Le détail des autres passifs courants se présente au 31 décembre 2011 comme suit :

	31-déc-11	31-déc-10
Personnel, provisions pour congés payés	286 377	225 329
Personnel, autres charges à payer	173 080	271 194
Fonds social	218 474	217 113
État, retenues sur salaires	40 528	15 959
État, retenues sur honoraires, commissions et loyers	4 212	15 172
État, impôts sur les sociétés à liquider	-	592 080
État, TVA à payer	56 363	53 203
État, TFP, FOPROLOS, TCL à payer	9 834	5 685
C.N.S.S et CAVIS	125 728	63 088
Autres créditeurs	132 759	116 909
Diverses charges à payer	792 642	542 107
Produits perçus d'avance (Comm. Minimum 2006)	90 753	90 753
Comptes Adhérents à Régulariser : Ristourne	408 928	393 388
Comptes Adhérents à Régulariser : L/C	683 274	361 673
<u>Total</u>	3 022 952	2 963 653

Tunisie Factoring - Etats financiers au 31 décembre 2011

Note 13 : Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers se détaillent au 31 décembre 2011 comme suit :

	Note	31-déc-11	31-déc-10
Échéance à - d'un an sur emprunt AMEN	10	2 000 000	2 000 000
Crédit à court terme UTB	(A)	170 310	168 031
Crédit à court terme BTE	(B)	1 009 285	1 463 591
Ligne d'avance CITIBANK	(C)	11 000 000	7 500 000
Billets de trésorerie		20 300 000	17 500 000
Intérêts courus		182 329	147 688
Banques		12 117 993	14 692 344
Total		46 779 917	43 471 654

(A) : La convention porte sur un crédit à court terme de 7 622 450 € destiné à financer les opérations d'affacturage en devises (import - export). Le taux d'intérêt est égal à L'EURIBOR majoré de 0,875 point, pour les tirages d'un montant supérieur ou égal à 22 875 €

(B) : La convention porte sur un crédit à court terme de 6 000 000 € destiné à financer les opérations d'affacturage en devises (import - export). Le taux d'intérêt est égal à L'EURIBOR majoré de 0,750 point.

(C) : Cette ligne est valable pour une durée d'un an à compter du 15 octobre 2011, plafonnée à 11 000 000 DT et productive d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 1%.

Note 14 : Revenus

L'analyse des revenus du factoring au titre de l'exercice 2011 se présente ainsi :

		31-déc-11	31-déc-10
Commissions de factoring		3 428 134	3 374 945
Intérêts de financement	(A)	5 200 111	5 089 056
Autres commissions de factoring		133 390	120 293
Total		8 761 634	8 584 294
Encours de financement			
Au début de l'exercice		68 067 341	58 217 445
A la fin de l'exercice		71 037 690	68 067 341
Moyenne	(B)	69 552 515	63 142 393
Taux moyen annuel	(A) / (B)	7,48%	8,06%

Tunisie Factoring - Etats financiers au 31 décembre 2011

Note 15 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes se détaillent comme suit :

	<u>31-déc-11</u>	<u>31-déc-10</u>
Intérêts sur emprunts	840 382	998 494
Intérêts sur crédit UTB	35 185	55 741
Perte de change	5 932	7 183
Gains de change	(4 950)	(5 021)
Intérêts des billets de trésorerie	1 115 702	937 116
Intérêts des comptes débiteurs	340 484	314 642
Pénalités et Intérêts de retard	-	460
Intérêts des dépôts créditeurs	(1 975)	(3 649)
<u>Total</u>	<u>2 330 760</u>	<u>2 304 966</u>

Note 16 : Commissions encourues (*)

Les commissions encourues se détaillent comme suit :

	<u>31-déc-11</u>	<u>31-déc-10</u>
Commissions servies export	46 179	63 978
Commissions servies domestique (AC)	445 927	305 140
Commissions servies apporteurs	7 853	7 008
<u>Total</u>	<u>499 958</u>	<u>376 126</u>

(*) Les commissions encourues sont présentées, en 2010, parmi les autres charges d'exploitation.

Note 17 : Produits des placements

L'analyse des produits des placements se présente comme suit :

	<u>31-déc-11</u>	<u>31-déc-10</u>
Plus value sur cession des titres immobilisés	230 640	2 272
Intérêts sur placement en Billets de Trésorerie	-	17 869
Plus value sur titres immobilisés à recevoir	46 240	45 792
Intérêts de retard sur cession de titres immobilisés	-	3 324
<u>Total</u>	<u>276 880</u>	<u>69 257</u>

Tunisie Factoring - Etats financiers au 31 décembre 2011**Note 18 : Charges de personnel**

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>31-déc-11</u>	<u>31-déc-10</u>
Salaires et complément de Salaires	1 530 099	1 334 681
Cotisations sociales	194 891	148 299
Autres charges sociales	157 861	135 816
Total	<u>1 882 851</u>	<u>1 618 796</u>

Note 19 : Dotations aux amortissements

Les dotations aux amortissements de la période se détaillent comme suit :

	<u>31-déc-11</u>	<u>31-déc-10</u>
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	80 427	88 245
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	137 107	74 752
Total	<u>217 534</u>	<u>162 997</u>

Tunisie Factoring - Etats financiers au 31 décembre 2011

Note 20 : Dotations nettes aux provisions

Il y a lieu de noter que la provision pour risques sur la clientèle a été constituée conformément à la politique de la société en la matière (voir note 2.3).

	31-déc-11	31-déc-10
Dotations aux provisions individuelles sur compte adhérents	828 643	160 769
Dotations aux provisions collectives sur compte adhérents (*)	133 000	-
Reprises sur les provisions affectées sur Adhérents	(81 184)	(262 140)
Pertes sur radiation de créances	-	12 231
Total	880 459	(89 140)
Dotations aux provisions affectées sur clientèle (Acheteurs)	1 096	16 701
Reprises sur les provisions affectées sur clientèle (Acheteurs)	(6 850)	(17 865)
Total	(5 754)	(1 164)
Total	874 705	(90 304)
Dotation sur provision pour risques et charges	134 361	588 516
Reprise sur provision pour risques et charges	-	(215 750)
Total	134 361	372 766
Reprises sur provisions des immobilisations financières	-	(618 782)
Pertes sur immobilisations financières	-	330 000
Total	-	(288 782)
<u>Dotations Nettes aux Provisions</u>	1 009 066	(6 319)

(*) Cette provision collective est constituée pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier et ce en application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 complétée par la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 Mars 2012, relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus.

Le détail de calcul de cette provision est présenté au niveau du tableau ci-dessous :

Tunisie Factoring - Etats financiers au 31 décembre 2011

(Montants en MD)	2007	2008	2009	2010	Moyenne
Eng. Global A-B1 (N-1) [a]	43 069	49 426	50 688	56 289	49 868
Risque Additionnel (N) [b]	130	576	126	185	254
Couverture (N) [c]	73	76	126	113	97
Taux de migration [b/a]	0,30%	1,17%	0,25%	0,33%	0,51% (a)
Taux de couverture [c/b]	56,50%	13,19%	100,00%	61,08%	38,19% (b)

Facteur scalaire	Montant	
	2011	2010
Eng. Global	68 298	66 173 (c)
Impayés	1 800	2 285
Facteur estimé	0,76	

Montant de la provision collective : (a)*(b)*(c) = **132,982 MD**

Le taux de migration moyen est de **0,51%**. Le taux de provisionnement en couverture des risques additionnels est de **38,19%**, et le facteur scalaire mesurant l'aggravation de 2011 par rapport à 2010 est de **0,76** mais porté à **1**, du fait que ce facteur devrait constituer un élément d'aggravation.

La provision collective représente ainsi **0,195%** des engagements courants à fin 2011 de classe 0 et 1.

Tunisie Factoring - Etats financiers au 31 décembre 2011

Note 21 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	31-déc-11	31-déc-10
Achat de matières et fournitures	78 754	75 100
<u>Total des achats</u>	78 754	75 100
Loyer	90 233	127 874
Entretiens et réparations	13 379	6 283
Études, recherches et divers services extérieurs	129 960	76 028
Services informatiques	37 765	23 527
<u>Total des services extérieurs</u>	271 337	233 712
Personnel extérieur à l'entreprise	14 008	22 632
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	246 048	239 786
Publicités, publications, relations publiques	47 948	93 638
Transports	18 154	23 738
Déplacements, missions et réceptions	37 155	55 672
Frais postaux et de télécommunications	61 496	85 352
Services bancaires et assimilés	75 798	67 268
Transfert de charges (frais bancaires)	(37 444)	(39 432)
Transfert de charges (frais de justice)	(2 549)	(7 217)
<u>Total des autres services extérieurs</u>	460 614	541 437
Cotisation IFG	14 588	14 310
Jetons de présence	10 000	10 000
Rémunération des membres du CPAI	6 000	6 000
<u>Total des charges diverses</u>	30 588	30 310
Impôts et taxes sur rémunérations	45 191	35 113
T.C.L	18 691	18 264
Droits d'enregistrement et de timbres	2 449	4 108
TVA non récupérable	3 746	4 496
Ristournes sur TFP	(12 578)	(5 340)
<u>Total des impôts et taxes</u>	57 499	56 641
<u>Total général</u>	898 791	937 200

Tunisie Factoring - Etats financiers au 31 décembre 2011**Note 22 : Autres gains ordinaires**

Les autres gains se présentent comme suit :

	31-déc-11	31-déc-10
Intérêts / Prêts au personnel	11 295	9 832
Total	11 295	9 832

Note 23 : Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires se présentent comme suit :

	31-déc-11	31-déc-10
Pertes ordinaires	12 035	11 304
Total	12 035	11 304

Tunisie Factoring - Etats financiers au 31 décembre 2011

Note 24 : Impôt sur les bénéfices

Le décompte fiscal se présente comme suit au titre de l'exercice 2011 :

	<u>31-déc-11</u>	<u>31-déc-10</u>
Bénéfice comptable	2 198 814	3 258 314
I. A réintégrer		
Provisions pour congés payés	61 048	35 086
Dotations aux provisions	1 097 100	765 986
Provisions fiscales 2006 affaires en cours	-	236 921
Provisions fiscales 2007 affaires en cours	213 320	-
Diverses charges non déductibles	180	721
Jetons de présence et rémunération	16 000	16 000
Affectation au fonds social	19 231	30 133
Pertes sur radiation de créances	-	12 231
Pertes sur immobilisations financières	-	330 000
Total réintégrations =	1 406 879	1 427 078
II. A déduire		
Provisions fiscales 2006 affaires en cours	-	(236 921)
Provisions fiscales 2007 affaires en cours	(213 320)	-
Total déductions =	(213 320)	(236 921)
Bénéfice fiscal avant provisions =	3 392 373	4 448 471
Dotations aux provisions individuelles sur compte adhérents	(828 643)	(160 769)
Dotations aux provisions collectives sur compte adhérents	(133 000)	-
Dotations aux provisions affectées sur clientèle (Acheteurs)	(1 096)	(16 701)
Pertes sur radiation de créances	-	(12 231)
Reprise sur provision pour risques et charges	-	(215 751)
Reprises sur les provisions immobilisation financière (non admises en déduction initialement)	-	(618 782)
Bénéfice fiscal =	2 429 634	3 424 237
Impôt au taux de 35% (ou 20% du bénéfice fiscal)	850 372	1 198 483
A imputer		
Acomptes provisionnels payés	(1 078 635)	(605 727)
Retenues sur placements	(136)	(676)
Impôt à payer (à reporter) =	(228 399)	592 080

Tunisie Factoring - Etats financiers au 31 décembre 2011

Note 25 : Encaissements reçus des acheteurs factorés

	<u>31-déc-11</u>	<u>31-déc-10</u>
Encours de Financement des adhérents en début de période	68 067 341	58 217 445
Encours de Financement des adhérents en fin de période	(71 037 690)	(68 067 341)
Cautionnements imputables aux adhérents en début de période	(413 120)	(96 120)
Cautionnements imputables aux adhérents en fin de période	710 251	413 120
Ristourne imputables aux adhérents en début de période	(393 388)	(45 359)
Ristourne imputables aux adhérents en fin de période	408 928	393 388
Financement des adhérents (TND + €)	267 346 064	275 477 076
Produits à recevoir en début de période	20 628	46 446
Produits à recevoir en fin de période	(19 016)	(20 628)
Produits perçus d'avance en début de période	(90 753)	(93 619)
Produits perçus d'avance en fin de période	90 753	90 753
Revenus du factoring	8 761 634	8 584 294
Récupération frais bancaires	37 444	39 432
Récupération frais de justice	2 549	7 217
TVA collectée	616 808	616 510
Encaissements reçus des acheteurs	<u>274 108 432</u>	<u>275 562 615</u>

Note 26 : Flux liés aux financements

	<u>Début de période</u>	<u>Au 31 décembre 2011</u>		<u>Fin de période</u>
		<u>Utilisations</u>	<u>Remboursements</u>	
Crédit à court terme UTB	168 031	2 279	-	170 310
Crédit à court terme BTE	1 463 590	9 693 741	10 148 047	1 009 285
Ligne d'avance CITI BANK	7 500 000	37 000 000	33 500 000	11 000 000
BT (Hors Groupe)	15 000 000	47 600 000	54 800 000	7 800 000
BT (Groupe)	2 500 000	140 700 000	130 700 000	12 500 000
Total	<u>26 631 621</u>	<u>234 996 020</u>	<u>229 148 047</u>	<u>32 479 595</u>

Tunisie Factoring - Etats financiers au 31 décembre 2011

Note 27 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel

	<u>31-déc-11</u>	<u>31-déc-10</u>
Avances et acomptes au personnel en début de période	(500)	-
Avances et acomptes au personnel en fin de période	-	500
Prêts au personnel en début de période	(238 825)	(265 133)
Prêts au personnel en fin de période	330 692	238 825
Compte d'attente en début de période	(177 603)	(174 700)
Compte d'attente en fin de période	174 955	177 604
Charges constatées d'avance en début de période	(14 371)	(39 853)
Charges constatées d'avance en fin de période	18 187	14 370
Personnel, provisions pour congé payé en début de période	225 329	190 243
Personnel, provisions pour congé payé en fin de période	(286 377)	(225 329)
Personnel, BONUS à payer en début de période	271 194	203 687
Personnel, BONUS à payer en fin de période	(173 080)	(271 194)
Fonds social en début de période	217 113	206 223
Fonds social en fin de période	(218 474)	(217 113)
Alimentation du fonds social	20 000	20 000
État, retenues sur salaires en début de période	15 959	14 766
État, retenues sur salaires en fin de période	(40 528)	(15 959)
État, retenues sur hon, com et loyers en début de période	15 172	14 065
État, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	(4 212)	(15 172)
C.N.S.S en début de période	63 088	52 079
C.N.S.S en fin de période	(125 728)	(63 088)
Autres comptes créditeurs en début de période	116 909	28 044
Autres comptes créditeurs en fin de période	(132 759)	(116 909)
Diverses Charges à payer en début de période	542 107	462 308
Diverses Charges à payer en fin de période	(792 642)	(542 107)
TVA, payées sur biens et services	53 308	49 786
Charges de personnel	1 882 851	1 618 796
Autres charges d'exploitation	898 791	937 200
Commissions encourues	499 958	376 126
Récupération frais bancaires	37 444	39 432
Récupération frais de justice	2 549	7 217
Impôts et taxes	(66 331)	(57 485)
TVA non déductible	(3 746)	(4 495)
Autres gains	(11 295)	(9 832)
Autres pertes	12 035	23 535
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	<u>3 111 169</u>	<u>2 656 437</u>

Tunisie Factoring - Etats financiers au 31 décembre 2011**Note 28 : Intérêts payés**

	<u>31-déc-11</u>	<u>31-déc-10</u>
Intérêts courus sur crédits en début de période	147 688	152 826
Intérêts courus sur crédits en fin de période	(182 329)	(147 688)
Intérêts payés d'avance sur crédits en début de période	(124 010)	(141 429)
Intérêts payés d'avance sur crédits en fin de période	51 799	124 010
Produits de placement perçus d'avance en début de période	-	17 869
Intérêts sur placement en Billets de Trésorerie	-	(17 869)
Charges financières	2 330 760	2 304 966
	<u>2 223 910</u>	<u>2 292 685</u>
Intérêts payés		

Note 29 : Impôts et taxes payés

	<u>31-déc-11</u>	<u>31-déc-10</u>
État, impôts sur les sociétés à reporter début de période	-	(230 398)
État, impôts sur les sociétés à reporter fin de période	228 399	-
État, impôts sur les sociétés à liquider début de période	592 080	-
État, impôts sur les sociétés à liquider fin de période	-	(592 080)
État, autres impôts et taxes à payer en début de période	5 685	5 317
État, autres impôts et taxes à payer en fin de période	(9 834)	(5 685)
État, TFP à reporter en début de période	-	(4 505)
TVA à payer en début de période	53 203	40 487
TVA à payer en fin de période	(56 363)	(53 203)
TVA non déductible	3 746	4 496
TVA payées	540 991	516 731
Impôts et taxes	66 331	57 485
Impôts sur les bénéfices	850 372	1 198 483
	<u>2 274 609</u>	<u>937 128</u>
Impôts payés		

Note 30 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

	<u>31-déc-11</u>	<u>31-déc-10</u>
Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles	748 404	801 989
Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations corporelles	78 857	308 326
TVA sur Investissements	22 509	49 993
	<u>849 769</u>	<u>1 160 308</u>
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		

Tunisie Factoring - Etats financiers au 31 décembre 2011

Note 31 : Décaissements (encaissements) provenant de l'acquisition (cession) d'immobilisations financières

	<u>31-déc-11</u>	<u>31-déc-10</u>
Titres immobilisés libérés début période	840 000	1 608 340
Titres immobilisés libérés fin période	(840 000)	(840 000)
Dépôts et cautionnements versés début période	56 096	91 005
Dépôts et cautionnements versés fin période	(31 627)	(56 096)
Produits / Placement à recevoir en début de période	45 515	161 269
Produits / Placement à recevoir en fin de période	(91 755)	(45 515)
Produits resevés début de période	-	(102 438)
Titres de participation début période	768 800	768 800
Titres de participation fin période	-	(768 800)
Produits de participation	276 880	48 063
Intérêts de retard sur cession de titres immobilisés	-	3 325
Pertes sur immobilisations financières	-	(330 000)
Décaissements (encaissements) provenant de l'acquisition (cession) d'immobilisations financières	<u>1 023 910</u>	<u>537 953</u>

Note 32 : Engagements Hors Bilan

	<u>31-déc-11</u>	<u>31-déc-10</u>
1 - Engagements donnés :		
Engagements de financement donnés (disponible finançable)	7 713 614	6 580 474
Engagements envers les correspondants (contrat Import)	290 340	1 241 305
Engagements Traités avalisées données aux adhérents	389 212	-
Garanties données au titre des contrats sans recours	10 566 012	8 683 480
2 - Engagements reçus :		
Garanties reçues des correspondants étrangers	1 130 561	1 612 511
Garanties reçues de l'assureur crédit	10 566 012	8 683 480
Engagements de financements reçus	46 892 913	47 707 819
3 - Engagements sur titres immobilisés		
Titres immobilisés	840 000	840 000

Tunisie Factoring - Etats financiers au 31 décembre 2011**Note 33 : Opérations avec les parties liées****Tunisie Leasing (TL)*****Cautions reçues***

Le conseil d'administration de TL réuni le 31 juillet 2001 a autorisé son Président à donner toutes cautions solidaires en faveur de TF pour ses besoins de financement auprès du système bancaire et autres établissements financiers. L'encours des cautions reçues s'élève au 31 décembre 2011 à 11 000 000 DT et se détaille comme suit :

- Citibank : 11 000 000 DT

Les garanties reçues par TF auprès de TL ne sont toutefois pas rémunérées.

Cession de titres

Le Conseil d'Administration réuni le 11 février 2011 a autorisé la cession à Tunisie Leasing des 7 688 actions que Tunisie Factoring détenait dans le capital de la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie « SIMT » et ce, pour un prix global de 999 440 DT.

Cette opération a dégagé une plus value de 230 640 DT.

SIMT***Contrat de location du siège***

TF a conclu en 2003 un contrat de bail du siège de la société avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT), ayant un dirigeant en commun. Le contrat s'étend sur une période d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions avec une augmentation annuelle de 5%. La SIMT a facturé à TF le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardienage, nettoyage, PTT, eau et électricité) pour un montant de 156 420 DT au titre de l'exercice 2011.

EUROFACTOR***Opérations de factoring***

Tunisie Factoring (TF) a réalisé en 2011 des opérations de factoring Import et Export avec EUROFACTOR qui détient 36,36% du capital de la société. Le détail de ses opérations se présente comme suit :

- les commissions facturées par TF à EUROFACTOR au titre des contrats Import s'élèvent à 49 582 DT.
- les commissions rétrocédées par TF à EUROFACTOR qui les a facturées au titre des contrats Export s'élèvent à 21 269 DT.

Convention de partenariat

TF a conclu en 2005 avec EUROFACTOR une convention de partenariat en vertu de laquelle EUROFACTOR s'engage à apporter son expérience et son expertise au profit de TF sous forme de prestations d'assistance technique permanente et de prestations spécifiques. Les prestations d'assistance technique sont fournies moyennant une rémunération forfaitaire annuelle de 12 000 Euros (hors TVA prise en charge par TF). Le montant facturé par EUROFACTOR au titre de l'exercice 2011 s'élève à 25 583 DT.

Tunisie Factoring - Etats financiers au 31 décembre 2011**TUNISIE VALEURS (TV)*****Billets de trésorerie***

TF a réalisé en 2011 des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de TUNISIE VALEURS (TV). La charge d'intérêt subie par TF au titre de 2011 s'élève à 37 672 DT. L'encours des billets de trésorerie est nul au 31 décembre 2011.

Convention de gestion de la Société STIF

TF a créé en 2000 la Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF) en vue de porter 40 000 actions TF dans le cadre de son plan stocks options et a confié la gestion de cette structure à Tunisie Valeurs. En 2006, TF a conclu avec TV une convention portant sur la cession de 39 940 actions représentant 99,985% du capital de la STIF à TV au prix de 10 DT l'action soit 399 940 DT. Par la même convention, TV percevra les dividendes distribués par STIF égaux à la rémunération de l'investissement de TV au taux de TMM + 1,125% augmenté de 10 000 DT HTVA par an.

Dans le cas où les dividendes ne seraient pas distribués ou seraient inférieurs au coût du portage tel que défini ci haut, TF s'engage à payer le reliquat.

Tunisie SICAV***Billets de trésorerie***

TF a réalisé en 2011 des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de Tunisie SICAV. La charge d'intérêt subie par TF au titre de 2011 s'élève à 737 788 DT. L'encours des billets de trésorerie s'élève à 12 500 000 DT au 31 décembre 2011.

Note 34 : Evènements postérieurs

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 03/02/2012. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

Sur la base de la revue des évènements postérieurs nous n'avons aucun impact sur les comptes et la continuité d'exploitation n'est pas menacée.

Tunisie Factoring - Etats financiers au 31 décembre 2011

I – Rapport Général



Cabinet MS Louzir
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Rue du Lac d'Annecy
1053 - Les berges du Lac
Tel: +216 71 862 430
Fax: + 216 71 862 437
www.deloitte.com



Immeuble International City Center – Tour des bureaux – Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
Tel : +216 70 728 450
Fax : +216 70 728 405
E-mail : administration@finor.com.tn

Tunisie Factoring Rapport Général des commissaires aux comptes Exercice clos le 31 décembre 2011

Messieurs les actionnaires de Tunisie Factoring

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société Tunisie Factoring relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I- Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société Tunisie Factoring comprenant le bilan au 31 décembre 2011 faisant apparaître un total de 101 148 194 dinars, ainsi que l'état de résultat faisant apparaître un bénéfice net de 1 348 442 dinars et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date faisant ressortir une variation de trésorerie positive de 2 574 795 dinars et une trésorerie de fin de période négative de 12 113 692 dinars, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière de la société Tunisie Factoring au 31 décembre 2011, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II- Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

- Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur la note 2-3-2 aux états financiers, qui précise que par rapport à l'exercice 2010, les états financiers de 2011 traduisent des changements de méthodes en matière de classification des actifs et de couverture des risques. En effet, et jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles édictées en la matière par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, étaient applicables.

En 2011 et suite aux événements qu'a connus le pays lors de la période post révolution, ces règles ont été adaptées et ce, à travers la circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus, et la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 complétée par la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012, relatives à l'évaluation des engagements dans le cadre desdites mesures.

En application des nouvelles dispositions, une provision collective a été constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble de ces actifs.

Ainsi, l'adoption des nouvelles règles et notamment du principe de provisionnement collectif, constitue des changements de méthodes au sens du §11 de la NCT 11 relative aux modifications comptables.

Ces changements de méthodes ont eu pour effet d'augmenter les provisions en couverture des risques sur la clientèle de 133 KDT et par la même d'affecter le résultat de l'exercice d'égal montant.

- Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

- Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

- Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur à l'exception du fait que la société n'a pas encore signé et déposé auprès du Conseil du Marché Financier le cahier des charges prévu par l'arrêté du ministre des Finances du 28 août 2006.

Tunis, le 29 mars 2012

Les commissaires aux comptes

Cabinet MS Louzir – Membre de DTTL

Cabinet FINOR

Mohamed Louzir

Mustapha Medhioub

II – Rapport Spécial



Cabinet MS Louzir
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Rue du Lac d'Annecy
1053 - Les berges du Lac
Tel: +216 71 862 430
Fax: + 216 71 862 437
www.deloitte.com



Immeuble International City Center – Tour des bureaux – Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
Tel : +216 70 728 450
Fax : +216 70 728 405
E-mail : administration@finor.com.tn

Tunisie Factoring
Rapport Spécial des commissaires aux comptes
Exercice clos le 31 décembre 2011

Messieurs les actionnaires de Tunisie Factoring,

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relatives aux établissements de crédits et de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-après sur les conventions conclues et opérations réalisées suivantes au cours de l'exercice 2011.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Votre Conseil d'Administration réuni le 11 février 2011 a autorisé la cession à Tunisie Leasing des 7 688 actions que Tunisie Factoring détenait dans le capital de la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie « SIMT » et ce, pour un prix global de 999 440 DT.

Cette opération a dégagé une plus value de 230 640 DT.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011 :

- (1) TF a créé en 2000 la Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF) en vue de porter 40 000 actions TF dans le cadre de son plan stocks options et a confié la gestion de cette structure à Tunisie Valeurs. En 2006, TF a conclu avec TV une convention portant sur la cession de 39 940 actions représentant 99,985% du capital de la STIF à TV au prix de 10 DT l'action soit 399 940 DT. Par la même convention, TV percevra les dividendes distribués par STIF égaux à la rémunération de l'investissement de TV au taux de TMM + 1,125% augmenté de 10 000 DT HTVA par an. Dans le cas où les dividendes ne seraient pas distribués ou seraient inférieurs au coût du portage tel que défini ci haut, TF s'engage à payer le reliquat.
- (2) TF a conclu avec EUROFACTOR, qui détient 36,36% du capital de la société, une convention de partenariat en vertu de laquelle EUROFACTOR s'engage à apporter son expérience et son expertise au profit de TF sous forme de prestations d'assistance technique permanente et de prestations spécifiques. Les prestations d'assistance technique sont fournies moyennant une rémunération forfaitaire annuelle de 12 000 Euros (hors TVA prise en charge par TF). Le montant facturé par EUROFACTOR au titre de l'exercice 2011 s'élève à 25 583 DT.

Tunisie Factoring - Etats financiers au 31 décembre 2011

- (3) TF a réalisé en 2011 des opérations de factoring Import et Export avec EUROFACTOR. Le détail de ses opérations se présente comme suit :
- les commissions facturées par TF à EUROFACTOR au titre des contrats Import s'élèvent à 49 582 DT ;
 - les commissions facturées par TF au titre des contrats Export et rétrocédées à EUROFACTOR s'élèvent à 21 269 DT.
- (4) Tunisie Leasing (TL), qui détient 56,98% du capital de la société, a accordé des cautions solidaires en faveur de TF pour les besoins de son financement auprès du secteur bancaire et autres établissements financiers. L'encours des cautions reçues s'élève au 31 décembre 2011 à 11 000 000 DT.

Les garanties reçues par TF auprès de TL ne sont toutefois pas rémunérées.

- (5) TF a réalisé en 2011 des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de Tunisie Valeurs (TV). La charge d'intérêt subie par TF au titre de 2010 s'élève à 37 672 DT. L'encours des billets de trésorerie est nul au 31 décembre 2011.
- (6) TF a réalisé en 2011 des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de Tunisie SICAV. La charge d'intérêt subie par TF au titre de 2010 s'élève à 737 788 DT. L'encours des billets de trésorerie est de 12 500 000 DT au 31 décembre 2011.
- (7) TF a conclu en 2003 un contrat de bail du siège de la société avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT) ayant un dirigeant en commun. Le contrat s'étend sur une période d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions avec une augmentation annuelle de 5%. La SIMT a facturé à TF le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, PTT, eau et électricité) pour un montant de 156 420 DT au titre de l'exercice 2011.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

- (1) Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :
- La rémunération et les avantages accordés au Président Directeur Général sont fixés par décision du comité de rémunération en date du 05 décembre 2005. La rémunération est composée d'un salaire annuel fixe déterminé par ledit comité de rémunération et d'un bonus déterminé par le Conseil d'Administration du 18 octobre 1999. Par ailleurs, le Président Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction, des stocks options et d'une assurance groupe maladie ;
 - La rémunération et les avantages accordés aux deux Directeurs Généraux Adjointes sont fixés par décision du comité de rémunération de février 2011. La rémunération est composée d'un salaire annuel fixe déterminé par ledit comité et d'un bonus déterminé par les comités de rémunération de décembre 2004 et de février 2011. Par ailleurs, chaque Directeur Général Adjoint bénéficie d'une voiture de fonction, des stocks options, d'une assurance groupe maladie et d'une indemnité de départ à la retraite conformément à la convention collective nationale du personnel des banques et établissements financiers. Ladite indemnité est couverte par une assurance ;

Tunisie Factoring - Etats financiers au 31 décembre 2011

- (2) Les obligations et engagements de la société Tunisie Factoring envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2011, sont détaillés au niveau du tableau ci après :

	Président Directeur Général		Directeurs Généraux Adjointes	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2011	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2011
Avantages à court terme				
Rémunérations brutes	173 992	34 616	180 922	34 616
Charges sociales	2 504	65 199	39 707	76 415
Avantages en nature	15 663	-	47 201	-
Avantages postérieurs à l'emploi (*)	-	-	2 536	-
Total	192 158	99 815	270 366	111 031

(*) : Primes d'assurance couvrant l'indemnité de départ à la retraite.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits, des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 29 mars 2012

Les commissaires aux comptes

Cabinet MS Louzir – Membre de DTTL

Mohamed Louzir

Cabinet FINOR

Mustapha Medhioub

Etats financiers annuels de SICAV**SICAV AXIS TRESORERIE**

SICAV AXIS TRESORERIE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 17 mai 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes AMC Ernst & Young représenté par M. Fehmi LAOURINE

**AXIS TRESORERIE SICAV
BILAN ARRETE AU 31-12-2011
(Exprimé en dinar Tunisien)**

		31/12/2011	31/12/2010	
ACTIF				
AC1-	Portefeuille-titres	4.1	28 918 365	26 840 764
	Actions, valeurs assimilées et droits attachés		1 327 036	841 552
	Obligations et valeurs assimilées		27 591 329	25 999 212
AC2-	Placements monétaires et disponibilités		6 842 848	8 277 593
	Placements monétaires	4.3	5 614 891	7 034 249
	Disponibilités		1 227 957	1 243 344
AC4-	Autres actifs		3 132	28 596
	TOTAL ACTIF		35 764 345	35 146 953
PASSIF				
PA1-	Opérateurs créditeurs		34 900	40 365
PA2-	Autres créditeurs divers		39 513	38 313
	TOTAL PASSIF		74 413	78 678
ACTIF NET				
CP1-	Capital	4.5	34 429 612	33 987 482
CP2-	Sommes distribuables		1 260 320	1 080 793
	a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		257	191
	b - Sommes distribuables de l'exercice		1 260 063	1 080 602
	ACTIF NET		35 689 932	35 068 275
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		35 764 345	35 146 953

AXIS TRESORERIE SICAV
ETAT DE RESULTAT
Exercice de 12 mois clos le 31/12/2011
(Exprimé en dinar Tunisien)

		Exercice clos le 31/12/2011	Exercice clos le 31/12/2010
PR1- Revenus du portefeuille-titres		1 864 805	1 409 437
Dividendes		539 729	223 144
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	1 325 076	1 186 293
PR2- Revenus des placements monétaires	4.4	207 938	365 990
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 072 743	1 775 427
CH1- Charges de gestion des placements	4.6	-408 228	-400 527
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 664 515	1 374 900
CH-2 Autres charges	4.7	-62 300	-72 769
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 602 215	1 302 131
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation		-342 152	-221 529
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1 260 063	1 080 602
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		342 152	221 529
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-28 984	12 968
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		-151 133	305 538
Frais de négociation		-	-181
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 422 098	1 620 456

AXIS TRESORERIE SICAV
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Exercice de 12 mois clos le 31/12/2011
(Exprimé en dinar Tunisien)

	Exercice clos le 31/12/2011	Exercice clos le 31/12/2010
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	1 422 098	1 620 456
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	1 602 215	1 302 131
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-28 984	12 968
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-151 133	305 538
Frais de négociation	-	-181
DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	-1 470 421	-1 693 549
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	669 980	383 918
a / Souscriptions	123 358 725	211 352 880
Capital	119 952 804	205 068 951
Régularisation des sommes non distribuables	-287 985	42 572
Régularisation des sommes distribuables	3 693 906	6 241 357
b / Rachats	-122 688 745	-210 968 962
Capital	-119 382 360	-204 764 908
Régularisation des sommes non distribuables	339 788	-144 945
Régularisation des sommes distribuables	-3 646 173	-6 059 109
VARIATION DE L'ACTIF NET	621 657	310 825
ACTIF NET		
en début de période	35 068 275	34 757 452
en fin de période	35 689 932	35 068 275
NOMBRE D'ACTIONS		
en début de période	327 337	324 390
en fin de période	332 831	327 337
VALEUR LIQUIDATIVE	107,231	107,132
TAUX DE RENDEMENT	3,17%	3,70%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31-12-11

1-PRESENTATION DE LA SOCIETE

AXIS TRESORERIE SICAV est une société à capital variable de type obligataire, régie par le code des OPCVM promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 13-2003 n° 2003/1.

Le capital initial s'élève à 1 000 000 DT divisé en 10 000 actions de 100 DT chacune.
AXIS TRESORERIE SICAV est une SICAV de distribution.

Le dépositaire d'AXIS TRESORERIE SICAV est ARAB TUNISIAN BANK (ATB). Le gestionnaire est AXIS GESTION.

La date effective d'ouverture au public est le 01-09-2003.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-11 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels et annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-12-11 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté. Il est à signaler que la SICAV procède à partir du 1^{er} juillet 2011 à l'amortissement linéaire des primes et décotes sur les Bons du Trésor Assimilables. Ainsi, la différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires constitués de billets de trésorerie et des autres placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- Notes explicatives du bilan et de l'état de résultat**4.1- Note sur le portefeuille titres**

Le portefeuille-titres est composé au 31-12-11 de titres OPCVM, d'obligations et de Bons du Trésor Assimilables. Le solde de ce poste s'élève à 28 918 365 dinars et se répartit ainsi :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/11	% de l'actif net
TITRES OPCVM	52 984	1 264 665	1 327 036	3,72%
FCP HELION MONEO	1 000	100 173	102 703	0,29%
SALAMETT CAP	45 600	500 004	558 281	1,56%
GO SICAV	2 301	237 049	235 986	0,66%
SANADETT SICAV	3 993	427 439	430 066	1,21%
Obligations et valeurs assimilées	200 650	26 520 890	27 591 329	77,31%
Emprunts d'Etat	9 750	10 185 700	10 438 625	29,25%
BTA_8.25_07/2014	1 700	1 880 880	1 904 220	5,34%
BTA_7.00_02/2015	1 050	1 130 220	1 171 547	3,28%
BTA_6.75_07/2017	1 900	2 014 440	2 053 788	5,75%
BTA_5.5_03/2019	2 500	2 560 000	2 645 277	7,41%
BTA_6.9_05/2022	1 000	1 050 400	1 083 903	3,04%
BTA_5.6_08/2022	1 600	1 549 760	1 579 890	4,43%
Bons de trésor Zéro Coupon	4 700	2 867 500	3 370 553	9,44%
BTZC_OCTOBRE_2016	4 700	2 867 500	3 370 553	9,44%
Emprunts de sociétés	186 200	13 467 690	13 782 151	38,62%
AB 2011-1_10A_26092011	10 000	1 000 000	1 012 934	2,84%
AB_10A_29/01	1 000	60 000	62 289	0,17%
AB_20A_21/05	3 000	255 000	263 779	0,74%
AB09/B_15A_30/09	5 000	433 300	437 715	1,23%
AB2010_15A_31/08	7 000	653 310	662 115	1,86%
ATB_10A_25/05	2 000	120 000	122 848	0,34%
ATB09/A2_10A_20/05	10 000	1 000 000	1 024 270	2,87%
ATL06/1_7A_15/06	11 200	448 000	460 730	1,29%
ATL07/1_5A_31/08	5 000	100 000	101 748	0,29%
ATL08/1_5A_30/05	1 000	40 000	41 228	0,12%
ATL09/1_5A_05/05	5 000	300 000	308 692	0,86%
ATL09/3_5A_30/12	3 000	180 000	180 040	0,50%
ATL10/1_5A_09/08	3 000	240 000	243 737	0,68%
ATLSG09_5A_25/01	10 000	1 000 000	1 041 107	2,92%
BH09/B_15A_31/12	5 000	500 000	500 058	1,40%
BTE2009_10A_15/09	5 000	400 000	404 957	1,13%
CIL 2011/1_5A_15/02	1 000	100 000	103 446	0,29%
CIL05/2_7A_14/10	11 000	220 000	222 659	0,62%
CIL07/2_5A_22/02	5 000	200 000	208 918	0,59%
HL08/1_5A_12/05	3 000	120 000	124 235	0,35%
MOURADI05/1_7A_23/06_AB	2 000	80 000	82 182	0,23%
MOURADI05/1_7A_23/06_BS	2 000	80 000	82 182	0,23%
STB08/2_16A_18/02	10 000	875 000	914 516	2,56%
TL 2011_1_5A_5.75%	2 500	250 000	256 441	0,72%
TL 2011_2_5A_5.95%	5 000	500 000	504 162	1,41%
TL07/1_5A_28/10	5 000	200 000	209 631	0,59%
UF08_5A_14/03	7 000	280 000	291 656	0,82%
UF10_5A_04/02/2011	2 000	200 000	207 491	0,58%
UIB09/1_15A_17/07	38 000	3 293 080	3 359 589	9,41%
UIB09/1_20A_17/07	3 000	270 000	275 800	0,77%
UTL05/1_7A_30/09	3 500	70 000	70 996	0,20%
TOTAL	253 634	27 785 555	28 918 365	81,03%

4.2- Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010
Revenus des actions	539 729	223 143
Revenus des BTA	528 533	379 829
Revenus des BTZ	167 832	157 759
Revenus des obligations de sociétés	628 711	648 706
Total	1 864 805	1 409 437

4.3- Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-11 à 5 614 891 dinars et correspond à des placements en billets de trésorerie et de dépôts à terme ayant les caractéristiques suivantes :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/11	% actif net
Billets de Trésorerie	1 560 830	1 599 001	4,48%
SERV_500_6,70%_01062011	474 491	489 406	1,37%
STEQ_500_6,7_190J_12072011	486 339	498 778	1,40%
SERV_600_6.65_6M_1	600 000	610 817	1,71%
Dépôt à terme	4 000 000	4 015 890	11,25%
ABC_500_04032010	500 000	501 148	1,40%
ATB_1000_3.24_91J_07102011	1 000 000	1 006 192	2,82%
ATB_2500_3.42_91J_17112011	2 500 000	2 508 550	7,03%
TOTAL	5 560 830	5 614 891	15,73%

4.4- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Au 31/12/2011	Au 31/12/2010
Revenus des billets de trésorerie	111 077	206 022
Revenus des BTC	-	14 353
Revenus des autres placements monétaires	57 103	130 396
Revenus compte courant rémunéré	39 758	15 219
Total	207 938	365 990

4.5- Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à 621 657 DT et se détaille comme suit :

Variation de la part Capital	442 130
Variation de la part Revenu	179 527
Variation de l'Actif Net	621 657

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2011 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2010

Montant :	33 987 482
Nombre de titres :	327 337
Nombre d'actionnaires :	550

Souscriptions réalisées

Montant :	119 952 804
Nombre de titres émis :	1 155 278
Nombre d'actionnaires nouveaux :	489

Rachats effectués

Montant :	119 382 360
Nombre de titres rachetés :	1 149 784
Nombre d'actionnaires sortants :	413

Capital au 31-12-2011

Montant :	34 557 926 (*)
Nombre de titres :	332 831
Nombre d'actionnaires :	626

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début d'exercice. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01/01/2011 au 31/12/2011).

Ainsi, la valeur du capital en fin de période peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base part de capital de début de période	34 557 926
Variations des plus ou moins values potentielles	-28 984
Plus values réalisées sur cession de titres	-151 133
Régularisation des sommes non distribuables	51 803
Capital au 31-12-2011	34 429 612

4.6- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et du dépositaire. Le total de ces charges au titre de l'exercice 2011 s'élève à 408 228 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Rémunération du gestionnaire	402 449
Rémunération du dépositaire	5 779
Total	408 228

4.7- Note sur les autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net. Les frais de publicité, les frais bancaires, la rémunération du commissaire aux comptes, les frais de jetons de présence et la TCL sont également présentés sous cette rubrique.

Désignation	31/12/2011	31/12/2010	Variation
Rémunération du CAC	6 129	11 624	-5 495
Redevance CMF	44 717	43 849	868
TCL	3 549	3 991	-442
Frais bancaires	240	15	225
Frais de publicité	5 544	5 740	-196
Résorption de suspens bancaire	-	6 706	-6 706
Charges diverses	96	844	-748
Jetons de présence	2 025	-	2 025
Total	62 300	72 769	-10 469

5. Autres notes aux états financiers

5.1 Transactions avec les parties liées

- La convention de gestion établie entre AXIS TRESORERIE SICAV et AXIS CAPITAL GESTION prévoit que la commission de gestion soit calculée en application d'un taux de 0,9%. Cette commission est versée mensuellement par la SICAV.

Le gestionnaire AXIS CAPITAL GESTION se réserve le droit de prélever une commission de gestion à un taux inférieur au taux prévu au niveau de la convention.

Le montant total facturé au titre des commissions de gestion par AXIS CAPITAL GESTION est conforme à la convention de gestion et s'élève à 402 449 DT TTC au titre de l'exercice 2011.

AXIS TRESORERIE SICAV, dont le Président du Conseil d'Administration est le Directeur Général d'AXIS CAPITAL BOURSE, dispose d'un compte client auprès d'AXIS CAPITAL BOURSE.

5.2 Données par action et ratios pertinents

Données par action	2011	2010
Revenus des placements	6,228	5,424
Charges de gestion des placements	-1,227	-1,224
Revenu net des placements	5,001	4,200
Autres charges	-0,187	-0,222
Résultat d'exploitation	4,814	3,978
Régularisation du résultat d'exploitation	-1,028	-0,677
Sommes distribuables de l'exercice	3,786	3,301
+ ou - values réalisées sur cession de titres	-0,454	0,933
+ ou - values potentielles sur cession de titres	-0,087	0,04
Régularisation du résultat non distribuable	0,155	-0,313
Sommes non distribuables de l'exercice	-0,386	0,660
Distribution des dividendes	-3,301	-3,976
Valeur Liquidative	107,231	107,132
Ratios de gestion des placements	2011	2010
Charges de gestion / actif net moyen	0,91%	0,91%
Autres charges / actif net moyen	0,14%	0,17%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,82%	2,46%

5.3 Evénements postérieurs :

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 12/04/2012. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2011

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration en date du 22 mars 2010, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers d'AXIS TRESORERIE SICAV relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers d'AXIS TRESORERIE SICAV comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2011, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de 35 689 932 DT, y compris des sommes distribuables de 1 260 320 DT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière d'AXIS TRESORERIE SICAV, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

En outre, nous formulons les observations suivantes :

- Comme il ressort des états financiers, l'actif d'AXIS TRESORERIE SICAV a été employé en des liquidités et quasi-liquidités à un taux de 19,17%. Ce taux d'emploi est en dessous de la limite de 20% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des SICAV.
- Par ailleurs, l'actif d'AXIS TRESORERIE SICAV est employé, en des obligations émises par l'UIB à hauteur de 10,18%. Ce taux d'emploi est en dépassement du maximum de 10% fixé par l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des OPC.
- Enfin, au cours de l'exercice 2011, l'actif d'AXIS TRESORERIE SICAV a été employé en des titres émis par des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières à des taux se situant au dessus de la limite de 5% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des Sociétés d'Investissement à Capital Variable. Cette situation a été régularisée au 31 décembre 2011.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que

nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Le commissaire aux comptes :
AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURINE
Tunis, le 26 Avril 2012

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2011

En application des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas tenus informés de conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2011.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

II- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas tenus informés de conventions, conclues au cours des exercices antérieurs, et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2011.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

III- Les obligations et engagements de la société envers les dirigeants

1. Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Les jetons de présence servis aux membres du Conseil d'Administration sont fixés par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 Mai 2011. Ils s'élèvent à 500 dinars nets par exercice pour les administrateurs présents.

2. Les obligations et engagements de la société AXIS TRESORERIE SICAV envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2011, se présentent comme suit en dinars:

	Administrateurs	
	Charges 2011	Passif au 31/12/2011
Avantages à court terme (Jetons de présence)	2 025	1 664
Total	2 025	1 664

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

Le commissaire aux comptes :
AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURINE
Tunis, le 26 Avril 2012

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV_publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 25 mai 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. ALI LAHMAR.

Bilan (Exprimé en Dinars Tunisiens)

<u>ACTIF</u>	Notes	31/12/2011	31/12/2010
PORTEFEUILLE TITRES	AC 1	<u>2,803,818.924</u>	<u>3,028,556.991</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		1,657,053.655	1,760,565.695
Emprunts obligataires		1,038,938.585	1,071,639.371
Autres valeurs		107,826.684	196,351.925
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC 2	<u>717,364.072</u>	<u>1,155,421.245</u>
Placements monétaires		344,905.329	551,949.085
Disponibilités		372,458.743	603,472.160
Créances d'exploitation	AC 3	<u>0.000</u>	<u>0.000</u>
Créances d'exploitation		0.000	0.000
Autres actifs	AC 4	<u>0.000</u>	<u>0.000</u>
Autres actifs		0.000	0.000
TOTAL ACTIF		<u>3,521,182.996</u>	<u>4,183,978.236</u>
PASSIF		31/12/2011	31/12/2010
Opérateurs créditeurs	PA 1	11,119.568	12,104.349
Créditeurs divers	PA 2	17,906.644	18,281.968
TOTAL PASSIF		<u>29,026.212</u>	<u>30,386.317</u>
Capital	CP 1	<u>3,447,816.978</u>	<u>4,081,249.719</u>
Capital en nominal	CP 2	<u>3,113,600.000</u>	<u>3,631,400.000</u>
Capital en début de période		3,631,400.000	2,799,200.000
Emission en nominal		375,300.000	1,624,100.000
Rachat en nominal		-893,100.000	-791,900.000
Sommes non distribuables		<u>334,216.978</u>	<u>449,849.719</u>
Sommes non distribuables exercices antérieurs		449,849.719	142,242.016
Sommes non distribuables exercice en cours		-115,632.741	307,607.703
Sommes distribuables		<u>44,339.806</u>	<u>72,342.200</u>
Sommes distribuables exercices antérieurs		4.046	19.393
Sommes distribuables de l'exercice en cours		44,335.760	72,322.807
ACTIF NET		<u>3,492,156.784</u>	<u>4,153,591.919</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>3,521,182.996</u>	<u>4,183,978.236</u>

**Etat de résultat
(Exprimé en Dinars Tunisiens)**

Désignation	Notes	Période du 01/01/11 au 31/12/11	Période du 01/01/10 au 31/12/10
Revenus du portefeuille titres	PR1		
a- Dividendes	PR 1-a	49,106.120	49,338.199
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	PR 1-b	55,126.990	56,788.984
c- Revenus des placements monétaires	PR 2-c	13,695.485	28,889.771
Total DES REVENUS DES PLACEMENTS		117,928.595	135,016.954
- Charges de gestion des placements	CH 1	-44,260.517	-44,214.461
- Revenus Nets des placements		73,668.078	90,802.493
- Autres produits		0.000	0.023
- Autres charges	CH 2	-26,560.832	-24,209.611
RESULTAT D'EXPLOITATION		47,107.246	66,592.905
Régularisation du résultat d'exploitation		-2,771.486	5,729.902
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		44,335.760	72,322.807
- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		2,771.486	-5,729.902
Variation des +/- values potentielles sur titres		-263,641.973	215,520.281
+/- values réalisées sur cession des titres		196,446.407	8,571.786
Frais de négociation		-3,510.282	-701.265
Résultat non distribuable		-70,705.848	223,390.802
RESULTAT NET DE LA PERIODE		-23,598.602	289,983.707

Etat de variation de l'actif net
Exprimé en Dinars Tunisiens

Désignation	Période du 01/01/11 au 31/12/11	Période du 01/01/10 au 31/12/10
<u>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATION D'EXPLOITATION</u>	<u>-23,598.602</u>	<u>289,983.707</u>
a- Résultat d'exploitation	47,107.246	66,592.905
b- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	-263,641.973	215,520.281
c- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	196,446.407	8,571.786
d- Frais de négociation de titres	-3,510.282	-701.265
<u>AN 2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u>	<u>-66,757.896</u>	<u>-61,329.453</u>
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	<u>-571,078.637</u>	<u>933,067.110</u>
a- Souscriptions	<u>408,422.256</u>	<u>1,831,441.189</u>
Capital	375,300.000	1,624,100.000
Régularisation des sommes non distribuables	25,709.681	177,152.585
Régularisation des sommes distribuables	7,412.575	30,188.604
b- Rachat	<u>-979,500.893</u>	<u>-898,374.079</u>
Capital	-893,100.000	-791,900.000
Régularisation des sommes non distribuables	-70,636.574	-92,935.684
Régularisation des sommes distribuables	-15,764.319	-13,538.395
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>-661,435.135</u>	<u>1,161,721.364</u>
<u>AN 4 - ACTIF NET</u>	<u>0.000</u>	<u>0.000</u>
a- en début de période	4,153,591.919	2,991,870.555
b- en fin de période	3,492,156.784	4,153,591.919
<u>AN 5 - NOMBRE D' ACTIONS</u>		
a- en début de période	36,314	27,992
b- en fin de période	31,136	36,314
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>112.158</u>	<u>114.379</u>
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	<u>-0.20%</u>	<u>8.70%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS**ARRETES AU 31/12/2011****I – Référentiel d'élaboration des états financiers annuels**

Les états financiers annuels arrêtés au 31-12-2011 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II – Principes comptables appliqués

Les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

II – 1 – Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement de coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

II – 2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à la valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au coût moyen pondéré constitue, selon le cas une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse du jour ou celui le plus récent.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

II – 3- Evaluation des obligations et placements monétaires

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur actuarielle en cas d'absence de transaction boursière sur ce titre ; sinon à la valeur de marché soit le cours moyen pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins value potentielle, portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

II – 4 – Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée, portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les prix d'achat des placements sont déterminés par la méthode du coût moyen pondéré.

III- Unité monétaire

Les états financiers annuels de l'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV sont libellés en dinar tunisien.

AC 1 : Note sur le portefeuille titres

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2011	% l'Actif
<u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</u>				
		<u>1,057,773.554</u>	<u>1,657,053.655</u>	<u>47.06%</u>
ADWYA	5,324	12,342.004	37,491.608	1.06%
ATB	6,938	20,016.737	41,003.580	1.16%
ATL	20,000	48,538.114	109,720.000	3.12%
ATTIJARI BANK	3,970	72,837.700	74,246.940	2.11%
BIAT	2,200	99,933.258	163,776.800	4.65%
BT	18,000	85,396.270	192,726.000	5.47%
BTE (ADP)	3,870	88,810.055	115,438.230	3.28%
ENNAKL	8,198	93,117.880	78,602.424	2.23%
MAG GEN	692	70,037.320	93,739.012	2.66%
MONOPRIX	7,425	73,283.134	210,246.300	5.97%
POULINA GP HOLD	847	4,664.350	6,922.531	0.20%
SFBT	5,000	31,021.695	65,055.000	1.85%
STAR	840	109,330.000	123,883.200	3.52%
TAIR	56,000	106,933.584	94,528.000	2.68%
TLS	4,943	52,837.640	142,531.405	4.05%
TPR	1,413	4,506.667	8,408.763	0.24%
TUNIS RE	2,843	19,901.000	32,506.862	0.92%
UIB	3,500	64,266.146	66,227.000	1.88%
<u>Droits</u>		<u>0.000</u>	<u>0.000</u>	<u>0.00%</u>
<u>Titres OPCVM</u>				
		<u>107,330.321</u>	<u>107,826.684</u>	<u>3.06%</u>
ALYSSA	1,057	107,330.321	107,826.684	3.06%
<u>Obligations Privées</u>				
		<u>18,158.967</u>	<u>18,211.721</u>	<u>0.52%</u>
BHSUB07	300	18,158.967	18,211.721	0.52%
<u>Obligations BTA</u>				
		<u>989,693.000</u>	<u>1,020,726.864</u>	<u>28.99%</u>
<u>Ligne</u>				
		-	-	-
BTA022015	360	361,902.000	379,907.918	10.79%
BTA052022	50	48,860.000	50,652.110	1.44%
BTA072017	330	327,356.000	335,851.014	9.54%
BTA102013	250	251,575.000	254,315.822	7.22%
TOTAL		2,172,955.842	2,803,818.924	79.63%

AC 2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités

Désignation	Date d'Acquisition	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2011	% l'Actif
BTCT					
BTCT 280212 52S	22/02/2011	250	238,967.152	246,360.219	7.00%
BTCT 280212 52S	08/03/2011	100	95,655.487	98,545.110	2.80%
Sous Total =			334,622.639	344,905.329	9.80%
Compte courant bancaire				372,458.743	10.58%
Total =				717,364.072	20.37%

CP 1 : Mouvement sur le capital et l'Actif Net

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
Capital début de période au 31/12/2010	4,081,249.719	4,081,249.719
- Souscriptions de la période	375,300.000	375,300.000
- Rachats de la période	-893,100.000	-893,100.000
- Autres mouvements	-115,632.741	-71,292.935
- Variation des plus ou moins values et frais de Nég.	-70,705.848	-70,705.848
- Régularisation sommes non distribuables	-44,926.893	-44,926.893
- Sommes distribuables de la période		44,339.806
Montant fin de période au 31/12/2011	3,447,816.978	3,492,156.784

CP 2 : Note sur le capital

Capital au 31/12/2010	
* Montant	3,631,400.000
* Nombre de titres en circulation	36,314
* Nombre d'actionnaires	168
Souscriptions Réalisées	
* Volume	375,300.000
* Nombre de titres émis	3,753
Rachats Effectués	

* Volume	893,100.000
* Nombre de titres rachetés	8,931
<u>Capital au 31/12/2011</u>	
* Volume	3,113,600.000
* Nombre de titres en circulation	31,136
* Nombre d'actionnaires	132

PR 1 a - b : Note sur les revenus du portefeuille titres

Désignation	Période du 01/01/11 au 31/12/11	Période du 01/01/10 au 31/12/10
<u>Revenus des Actions et valeurs assimilées</u>	<u>43,922.795</u>	<u>42,787.830</u>
	-	-
<u>Revenus des titres OPCVM</u>	<u>5,183.325</u>	<u>6,550.369</u>
	-	-
<u>Revenu des obligations et valeurs assimilées</u>	<u>55,126.990</u>	<u>56,788.984</u>
Revenu des obligations Etat	52,940.034	52,939.934
Revenu des obligations privées	2,186.956	3,849.050
TOTAL	104,233.110	106,127.183

PR 1 - c : Note sur les revenus des placements monétaires

Désignation	Période du 01/01/11 au 31/12/11	Période du 01/01/10 au 31/12/10
-		
Intérêts des bons de trésor	13,695.485	28,889.771
-	-	-
Total placements monétaires	13,695.485	28,889.771

Notes sur les autres actifs et les autres passifs

-	Libellés	31/12/2011
-		
AC 3	<u>Créances d'exploitation</u>	<u>0.000</u>
-	Dividendes BTE	0.000
-		
AC 4	<u>Autres Actifs</u>	<u>0.000</u>
-	RàS sur BTA	0.000
-		
PA 1	<u>Opérateurs créditeurs</u>	<u>11,119.568</u>
-	Frais du Gestionnaire	4,013.925
-	Frais du Dépositaire	710.570
-	Frais du Distributeur	6,395.073
-		
PA 2	<u>Créditeurs divers</u>	<u>17,906.644</u>
-	Etat retenue à la source	0.000
-	Redevance CMF	297.941
-	Charges à payer sur exercice antérieur	36.351
-	Charges et produit en attente de régul.	0.000
-	Budget des charges à payer sur exercice en cours	17,572.352
-		
-	<u>Charges à payer sur l'exercice 2011</u>	<u>21,918.488</u>
-	Jetons de présence 2011	12,000.000
-	Honoraire commissaires aux comptes	6,721.800
-	Frais Assemblée	2,395.167
-	Frais de publication au bulletin CMF	652.400
-	Taxe revenant aux collectivités locales	68.881
-	Ajustement des Charges Budgétisées sur Ex.	
-	Antérieur	80.240
-		

Notes sur les charges de gestion

-	Libellés	31/12/2011
-		
CH 1	<u>Charges de gestion des placements</u>	<u>44,260.517</u>
-	Rémunération du Gestionnaire	16,140.570
-	Rémunération du Dépositaire	2,812.018
-	Rémunération du Distributeur	25,307.929
-		
CH 2	<u>Autres charges</u>	<u>26,560.832</u>
-	Redevance CMF	3,586.800
-	Services bancaires et assimilés	1,053.162
-	Charges diverses	1.182
-	Impôts, taxes et versements assimilés	1.200
-	Abonnement des charges budgétisées	21,918.488
-		

Note sur les sommes distribuables

	Résultats distribuables	Régularisations	Sommes distribuables
Exercice 2010 et antérieur	591,816.110	7,199.702	599,015.812
Exercice 2011	47,107.246	-2,771.486	44,335.760
Total	638,923.356	4,428.216	643,351.572

Données par actions et ratios pertinents

Données par action	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Revenus des placements	3.788	3.718	3.942	4.529
Charges de gestion des placements	-1.422	-1.218	-1.270	-1.451
Revenu net des placements	2.366	2.500	2.672	3.078
Autres produits	0.000	0.000	0.000	0.000
Autres charges	-0.853	-0.667	-0.887	-1.014
Résultat d'exploitation	1.513	1.834	1.785	2.064
Régularisation du résultat d'exploitation	-0.089	0.158	0.017	-0.395
Somme distribuables de l'exercice	1.424	1.992	1.801	1.668
Variation des (+) ou (-) valeurs potentielles	-8.467	5.935	6.935	0.421
(+) ou (-) valeurs réalisées sur cession de titres	6.309	0.236	5.322	6.475
Frais de négociation	-0.113	-0.019	-0.039	-0.100
(+) ou (-) V. sur titres et Fr. de Nég.	-2.271	6.152	12.218	6.796
Résultat net de l'exercice	-0.758	7.985	14.002	8.860
Droits d'entrées et droits de sorties	0.000	0.000	0.000	0.000
Résultats non distribuables de l'exercice	-2.271	6.152	12.218	6.796
Régularisation du résultat non distribuable	-1.443	2.319	0.281	1.600
Sommes non distribuables de l'exercice	-3.714	8.471	12.499	8.395
Distribution de dividendes	1.992	1.801	1.669	1.684
Valeur liquidative	112.158	114.379	106.883	94.756
Ratios de gestion des placements				
Charges/actif net moyen	1.23%	1.16%	1.24%	1.24%
Autres charges/actif net moyen	0.74%	0.63%	0.87%	0.87%
Résultats distribuables de l'exe./actif net moyen	1.24%	1.89%	1.76%	1.43%
Actif net moyen	3,587,292.907	3,817,342.589	2,863,041.703	3,502,600.923
Nombre d'actions au 31/12	31,136	36,314	27,992	30,034

Rapport général du commissaire aux comptes
sur les états financiers clos le 31 décembre 2011

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport général relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers, ci joints, de l'**Union Financière Hannibal SICAV**, comprenant le bilan au 31 décembre 2011, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers font ressortir un actif net de 3.492.157 dinars, un capital social de 3.113.600 dinars et une valeur liquidative de 112,158 dinars.

Responsabilité du conseil d'administration pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément à la loi relative au système comptable ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Les états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration de votre société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière de l'**Union Financière Hannibal SICAV** au 31 décembre 2011, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques et informations prévues par la loi

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents mis à la disposition des actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Tunis, le 26 Avril 2012
Le Commissaire aux comptes :
Cabinet Ali LAHMAR membre de
Kreston International
Ali LAHMAR

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur l
es conventions prévues aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales

En application de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas informés de conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des anciennes conventions de Gestionnaire avec l'UBCI Finance, de Dépositaire avec l'UBCI et de Distributeur avec l'UBCI et l'UBCI Finance s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011 et ce aux mêmes conditions que celles des exercices antérieurs.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II§5 du code des sociétés commerciales portent sur la rémunération des membres du conseil d'administration par des jetons de présence et ce pour 12.000 dinars.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 26 Avril 2012

Le Commissaire aux comptes :
Cabinet Ali LAHMAR membre de
Kreston International
Ali LAHMAR

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31 Décembre	
		<u>2011</u>	<u>2010</u>
Revenus du portefeuille-titres	6	267 153,382	249 647,398
Revenus des obligations et valeurs assimilées		263 346,429	239 954,898
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		3 806,953	9 692,500
Revenus des placements monétaires	7	62 267,576	54 311,004
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		329 420,958	303 958,402
Charges de gestion des placements	11	(74 376,622)	(60 634,360)
REVENU NET DES PLACEMENTS		255 044,336	243 324,042
Autres charges	12	(9 105,058)	(7 887,811)
RESULTAT D'EXPLOITATION		245 939,278	235 436,231
Régularisation du résultat d'exploitation		(9 627,663)	62 216,835
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		236 311,615	297 653,066
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		9 627,663	(62 216,835)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(2 541,234)	1 787,831
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		17 024,202	2 404,927
Frais de négociation		(16,688)	-
RESULTAT DE L'EXERCICE		260 405,558	239 628,989

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Année 2011</i>	<i>Année 2010</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>260 405,558</u>	<u>239 628,989</u>
Résultat d'exploitation	245 939,278	235 436,231
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(2 541,234)	1 787,831
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	17 024,202	2 404,927
Frais de négociation de titres	(16,688)	0,000
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>(292 969,435)</u>	<u>(319 884,375)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>(402 969,934)</u>	<u>2 485 399,856</u>
Souscriptions		
- Capital	13 202 211,857	18 522 257,268
- Régularisation des sommes non distribuables	11 095,108	1 459,773
- Régularisation des sommes distribuables	360 445,489	736 878,936
Rachats		
- Capital	(13 590 023,230)	(16 199 233,540)
- Régularisation des sommes non distribuables	(11 776,546)	(1 001,284)
- Régularisation des sommes distribuables	(374 922,612)	(574 961,297)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>(435 533,811)</u>	<u>2 405 144,470</u>
ACTIF NET		
En début de période	9 083 574,994	6 678 430,524
En fin de période	8 648 041,183	9 083 574,994
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de période	87 196	64 128
En fin de période	83 347	87 196
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>103,759</u>	<u>104,174</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>2,88%</u>	<u>3,33%</u>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2011****NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 décembre 2007 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 27 décembre 2006.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA INVESTISSEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2011, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2011, à D : 6.853.623,993 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur 31/12/2011	% Actif net
Obligations des sociétés & valeurs assimilées		6 522 243,699	6 678 219,666	77,22%
Obligations		5 114 563,950	5 233 071,542	60,51%
Obligations AIL 2008 au taux de 6,5%	5 000	200 000,000	202 642,623	2,34%
Obligations AIL 2010/1 au taux de 5,25%	500	40 000,000	41 230,164	0,48%
Obligations ATL 2008 au taux de 7%	5 000	500 000,000	510 098,361	5,90%
Obligations Attijari Leasing SUB 2009 au taux de 5,5%	2 450	245 000,000	255 071,178	2,95%
Obligations Attijari Leasing SUB 2009 au taux de TMM+1%	2 000	200 000,000	208 243,792	2,41%
Obligations BTK 2009 au taux de TMM+0,8%	1 000	93 330,000	96 469,888	1,12%
Obligations CIL 2008/1 au taux de 6,5%	1 000	40 000,000	40 710,383	0,47%
Obligations CIL 2009/1 au taux de 5,5%	3 500	209 999,950	214 165,370	2,48%
Obligations CIL 2009/3 au taux de 5,25%	1 500	120 000,000	124 653,370	1,44%
Obligations CIL 2009/3 au taux de TMM+0,75%	1 500	120 000,000	124 572,490	1,44%
Obligations TLG 2008/2 au taux de 6,5%	3 000	120 000,000	120 596,721	1,39%
Obligations TL 2009/1 au taux de 6,5%	1 500	90 000,000	93 900,000	1,09%
Obligations TL 2009/2 au taux de 5,125%	1 500	120 000,000	123 737,049	1,43%
Obligations TL 2011/1 au taux de TMM+0,7%	1000	100 000,000	102 268,667	1,18%
Obligations TL 2011/1 au taux de 5,75%	1000	100 000,000	102 576,503	1,19%
Obligations TL 2011/2 au taux de 5,95%	2000	200 000,000	201 664,699	2,33%
Obligations STB 2008/2 au taux de 6,5%	4 700	411 250,000	429 824,359	4,97%
Obligations STB 2010/1 au taux de 5,3%	1 500	139 995,000	144 604,706	1,67%
Obligations STB 2010/1 au taux de TMM+0,7%	1 500	135 000,000	139 075,633	1,61%
Obligations Amen Bank 2009/1 au taux variable de TMM+0,85%	3 000	259 989,000	262 650,738	3,04%
Obligations U.I.B 2009/1 au taux de 5,25%	3 000	240 000,000	244 626,885	2,83%

Obligations U.I.B 2011/1 au taux de 6,3%	1 500	150 000,000	152 643,934	1,77%
Obligations U.I.B 2011/2 au taux de 5,9%	1 000	100 000,000	100 206,791	1,16%
Obligations H.L 2009/1 au taux variable de TMM+1,5%	5 000	300 000,000	305 459,082	3,53%
Obligations H.L 2009/2 au taux de 5,5%	1 000	60 000,000	60 706,885	0,70%
Obligations H.L 2010/1 au taux de 5,25%	1 500	120 000,000	122 712,787	1,42%
Obligations BH 2009 au taux de TMM+0,8%	2 000	200 000,000	200 022,680	2,31%
Obligations CHO 2009 au taux de TMM+1%	3 000	300 000,000	300 035,331	3,47%
Obligations EL WIFEK LEASING 2010 au taux de TMM+0,775%	2 000	200 000,000	207 900,473	2,40%
<u>Bons du trésor assimilables</u>		1 407 679,749	1 445 148,124	16,71%
BTA 05-2022-6,9%	300	324 000,000	331 763,077	3,84%
BTA 07-2017-6,75%	394	404 679,749	416 560,116	4,82%
BTA 03-2016-5,25%	400	388 150,000	402 476,027	4,65%
BTA 10-2018-5,5%	300	290 850,000	294 348,904	3,40%
Titres des Organismes de Placement Collectif		172 958,498	175 404,327	2,03%
Actions SICAV				
TUNISO-EMIRATIE SICAV	7	723,127	723,758	0,01%
AMEN PREMIERE	165	17 111,957	17 234,745	0,20%
TUNISIE SICAV	1 129	155 123,414	157 445,824	1,82%
Total		6 695 202,197	6 853 623,993	79,25%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			78,99%	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 décembre 2010	5 869 543,493	127 441,707	1 788,632	5 998 773,832	
<i>* Acquisitions de l'exercice</i>					
Obligations des sociétés	650 000,000			650 000,000	
Bons du trésor assimilables (BTA)	1 083 679,749			1 083 679,749	
Actions SICAV	1 629 456,930			1 629 456,930	
<i>* Remboursements et cessions de l'exercice</i>					
Obligations des sociétés	(641 060,000)			(641 060,000)	
Actions SICAV	(1 896 417,975)			(1 896 417,975)	17 024,202
* Variation des plus ou moins values latente portefeuilles titres			(2 541,234)	(2 541,234)	
* Variations des intérêts courus		31 732,691		31 732,691	
Soldes au 31 décembre 2011	6 695 202,197	159 174,398	(752,602)	6 853 623,993	17 024,202

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2011 à D : 1.225.878,443 et se détaille comme suit:

Désignation du titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2010	% Actif net
Dépôt à vue		718 746,669	725 967,045	8,39%
AMEN BANK		718 746,669	725 967,045	8,39%
Certificat de dépôt	500 000	499 704,662	499 911,398	5,78%
AMEN BANK au 06/01/2011 (au taux de 4,30%)	500 000	499 704,662	499 911,398	5,78%
Total général		1 218 451,331	1 225 878,443	14,18%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			14,13%	

Note 6 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent au 31.12.2011 D : 267.153,382 , contre D : 249.647,398 à la même date de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	Année 2011	Année 2010
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	232 916,304	232 105,912
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts (BTA)	30 430,125	7 848,986
<u>Dividendes</u>		
- des titres OPCVM	3 806,953	9 692,500
TOTAL	267 153,382	249 647,398

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2011 à D : 62.267,576, contre D : 54.311,004, à la même date de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	Année 2011	Année 2010
Intérêts des billets de trésorerie	8 856,544	37 126,369
Intérêts des dépôts à vue	24 444,152	8 948,728
Intérêts des certificats de dépôt	28 966,880	8 235,907
TOTAL	62 267,576	54 311,004

Note 8 : Créances d'exploitation

Ce poste présente au 31 Décembre 2011 un solde de D : 164.130,638, contre D : 170.821,676 à la même date de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Solde des souscriptions et rachats des journées du 29 & 30 décembre	156 243,826	170 821,676
Intérêts échus et non encore encaissés sur BH 2009	7 886,476	-
Autres	0,336	-
Total	<u>164 130,638</u>	<u>170 821,676</u>

Note 9 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31.12.2011 à D : 22.362,254 contre D : 14.119,746 au 31.12.2010 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Smart Asset Management	6 007,583	4 879,162
Maxula Bourse	14 258,893	7 319,069
Rémunération du dépositaire	2 095,778	1 921,515
Total	<u>22 362,254</u>	<u>14 119,746</u>

Note 10 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2011 à D : 5.728,860 contre D : 5.939,901 au 31.12.2010, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Redevance du CMF	735,753	719,634
Retenue à la source sur commissions	4 907,014	4 064,034
Autres	86,093	1 156,233
Total	<u>5 728,860</u>	<u>5 939,901</u>

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31.12.2011 à D : 74.376,622, contre D : 60.634,360 pour l'exercice précédent, et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Commission de gestion	29 029,733	24 040,405
Commission de distribution	34 694,720	27 210,623
Commission de dépôt	10 652,169	9 383,332
Total	<u>74 376,622</u>	<u>60 634,360</u>

Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31.12.2011 à D : 9.105,058 contre D : 7.887,811 pour l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2011</u>	<u>31/12/2010</u>
Redevance du CMF	9 000,658	7 238,858
Commissions bancaires	104,400	648,953
Total	<u>9 105,058</u>	<u>7 887,811</u>

Note 13 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2010

Montant	8 785 552,070
Nombre de titres	87 196
Nombre d'actionnaires	184

Souscriptions réalisées

Montant	13 202 211,857
Nombre de titres émis	131 031
Nombre d'actionnaires nouveaux	197

Rachats effectués

Montant	(13 590 023,230)
Nombre de titres rachetés	(134 880)
Nombre d'actionnaires sortants	(206)

Autres mouvements

Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	17 024,202
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(2 541,234)
Régularisation des sommes non distribuables	(681,438)
Frais de négociation de titres	(16,688)

Capital au 31-12-2011

Montant	8 411 525,539
Nombre de titres	83 347
Nombre d'actionnaires	175

Note 14 : Autres informations**14.1. Données par action et ratios pertinents**

Données par action	2011	2010	2009	2008	2007
Revenus des placements	3,952	3,486	4,022	2,108	0,012
Charges de gestion des placements	(0,892)	(0,695)	(0,785)	(0,499)	-
Revenus net des placements	3,060	2,791	3,236	1,608	0,012
Autres charges	(0,109)	(0,090)	(0,104)	(0,154)	(0,002)
Résultat d'exploitation (1)	2,951	2,700	3,132	1,455	0,009
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,116)	0,714	0,304	1,777	-
Sommes distribuables de l'exercice	2,835	3,414	3,437	3,232	0,009
Variation des plus values potentielles	(0,030)	0,021	(0,016)	0,019	-
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,204	0,028	0,378	0,281	-
Frais de négociation	(0,000)	-	(0,004)	-	-
Plus (ou moins) values sur titres (2)	0,174	0,048	0,358	0,300	-
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	3,124	2,748	3,490	1,755	0,009
Résultat non distribuables de l'exercice	0,174	0,048	0,358	0,300	-
Régularisation du résultat non distribuable	(0,008)	0,005	0,030	0,015	-
Sommes non distribuables de l'exercice	0,166	0,054	0,389	0,315	-
Valeur liquidative	103,759	104,174	104,142	103,552	100,009
Ratios de gestion des placements					
Charges / actif net moyen	0,86%	0,67%	0,76%	0,49%	-
Autres charges / actif net moyen	0,11%	0,09%	0,10%	0,15%	-
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,73%	3,28%	3,31%	3,18%	0,01%

Note 14 : Autres informations (suite)**14.2. Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion de la MAXULA INVESTISSEMENT-SICAV est confiée à la Société "SMART ASSET MANAGEMENT". Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- * 0,3% HT si l'actif net est de moins de 5 MD,
- * 0,24% HT si l'actif net est entre 5 MD et 25 MD,
- * 0,18% HT si l'actif net est plus de 25 MD.

MAXULA BOURSE est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- * 0,30% HT si l'actif net est de moins de 5 MD,
- * 0,36% HT si l'actif net est entre 5 MD et 25 MD,
- * 0,42% HT si l'actif net est plus de 25 MD.

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- * 0,1% HT si l'actif net est de moins de 10 MD,
- * 0,08% HT si l'actif net est entre 10 MD et 20 MD,
- * 0,06% HT si l'actif net est plus de 20 MD.

Avec un minimum de 8 milles dinars et un maximum de 30 milles dinars en hors taxes par an.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 14 avril 2010, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société «Maxula Investissement SICAV» pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 8.676.132, un actif net de D : 8.648.041 et un bénéfice de D : 260.406, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «Maxula Investissement SICAV» comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2011, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers de la Société « Maxula Investissement SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2011, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.

5. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 16 avril 2012
Le Commissaire aux Comptes
Mustapha MEDHIOUB

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS 31 DECEMBRE 2011**

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune opération entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 16 avril 2012
Le Commissaire aux Comptes
Mustapha MEDHIOUB

SITUATION ANNUELLE DE FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT ARRETEE AU 31/12/2011**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2011**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 21 Mai 2010 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement à risque «FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT» au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 3.199.299, un actif net de D : 3.116.474 et un déficit de D : 5.065, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement à risque «FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2011, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement à risque est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement à risque «FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2011, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
5. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES**FINOR**

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2011

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2011	31/12/2010
Portefeuille-titres	4	3 116 470	3 015 980
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		2 780 216	2 790 716
Titres OPCVM		336 254	225 264
Placement monétaires et disponibilités		82 827	173 534
Disponibilités		82 827	173 534
Créances d'exploitation		2	2
TOTAL ACTIF		3 199 299	3 189 516
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	5	79 278	64 313
Autres créditeurs divers	6	3 547	3 664
TOTAL PASSIF		82 825	67 977
ACTIF NET			
Capital	10	3 208 973	3 146 649
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		(25 110)	-
Sommes distribuables de l'exercice en cours		(67 389)	(25 110)
ACTIF NET		3 116 474	3 121 539
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		3 199 299	3 189 516

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>exercice 2011</i>	<i>Période du 9 mars au 31 décembre 2010</i>
Revenus du portefeuille-titres	7	13 777	25 468
Dividendes		13 777	25 468
Revenus des placements monétaires		-	18 723
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		13 777	44 191
Charges de gestion des placements	8	(79 278)	(64 313)
REVENU NET DES PLACEMENTS		(65 501)	(20 122)
Autres produits		2 229	441
Autres charges	9	(4 117)	(5 429)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(67 389)	(25 110)
Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(67 389)	(25 110)
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(449)	(17 161)
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		66 907	165 118
Frais de négociation		(4 134)	(1 308)
RESULTAT DE L'EXERCICE		(5 065)	121 539

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

	<i>exercice 2011</i>	<i>Période du 9 mars au 31 décembre 2010</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>(5 065)</u>	<u>121 539</u>
Résultat d'exploitation	(67 389)	(25 110)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(449)	(17 161)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	66 907	165 118
Frais de négociation de titres	(4 134)	(1 308)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>-</u>	<u>3 000 000</u>
Souscriptions		
- Capital	-	3 000 000
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
Rachats		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>(5 065)</u>	<u>3 121 539</u>
ACTIF NET		
En début de période	3 121 539	-
En fin de période	3 116 474	3 121 539
NOMBRE DE PARTS		
En début de période	3 000	3 000
En fin de période	3 000	3 000
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>1 038,825</u>	<u>1 040,513</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>(0,16%)</u>	<u>4,05%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
ARRETES AU 31-12-11

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement et le décret n°2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 9 Mars 2010 à l'initiative conjointe de la Société « Tunisie Valeurs » et de l'Amen Bank et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 23 Décembre 2009.

Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises.

A ce titre, le fonds intervient au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ou de parts sociales et d'une façon générale de toutes les autres catégories de titres assimilés à des fonds propres.

Le fonds peut également accorder des avances en compte courant associés.

Le montant du fonds est de D : 3.000.000 réparti en 3.000 parts de D : 1.000 chacune. Sa durée de vie est de 7 ans, éventuellement prorogée de deux périodes d'un an.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant Tunisie Valeurs.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2011, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions cotées et valeurs assimilées

Les placements en actions cotées et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2011 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3- Evaluation des placements en actions non cotés

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur conformément aux normes internationales définies par l'EVCA (European Venture Capital Association). La méthodologie de valorisation appliquée dépend de l'actif sous-jacent et sera calculée selon différentes approches : le coût d'une transaction récente, les multiples boursiers, la valeur comptable nette, la méthode Discounted Cash Flow ou toute autre méthode permettant une juste valorisation de la participation.

3.4- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2011 à D : 3.116.470 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2011	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		2 813 461	2 780 216	89,21%
<u>Actions des sociétés éligibles aux avantages fiscaux</u>	-	2 250 000	2 250 000	72,20%
LAZER TECH	18 000	450 000	450 000	14,44%
S.N.A	45 000	450 000	450 000	14,44%
ALMES	45 000	450 000	450 000	14,44%
P.A.F	45 000	450 000	450 000	14,44%
G.A.N	45 000	450 000	450 000	14,44%
<u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la côte</u>	-	563 461	530 216	17,01%
ASSAD	3 426	40 011	36 309	1,17%
ATL	5 900	39 471	32 367	1,04%
BT	3 950	39 647	42 293	1,36%
ENNAKL AUTOMOBILES	2 980	39 932	28 572	0,92%
POULINA G H	5 572	39 492	45 540	1,46%
MONOPRIX	2 805	98 263	79 426	2,55%
SFBT	6 745	83 335	87 759	2,82%
SOTUVER	4 400	43 560	41 848	1,34%
STAR	295	53 985	43 507	1,40%
TPR	8 776	45 951	52 226	1,68%
TUNISIE LEASING	1 400	39 814	40 369	1,30%
Actions SICAV	-	320 619	336 254	10,79%
SICAV PLUS	7 268	320 619	336 254	10,79%
TOTAL		3 134 080	3 116 470	100%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisitio n	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 décembre 2010	3 033 141	(17 161)	3 015 980	
Acquisitions de l'exercice				
Actions cotées	12		12	
Actions non cotées	1 800 000		1 800 000	

Titres OPCVM	100 946		100 946	
Cessions de l'exercice				
Actions cotées	(19)		(19)	-
Actions non cotées	(1 800 000)		(1 800 000)	66 907
Variation des plus ou moins value sur portefeuilles titres		(449)	(449)	
Soldes au 31 décembre 2011	3 134 080	(17 610)	3 116 470	66 907

Note 5 : Opérateurs créditeurs

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2011 à D : 79.278 contre un solde de D : 64.313 au 31 décembre 2010 et s'analyse comme suit :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Rémunération du gestionnaire	75 503	61 251
Rémunération du dépositaire	3 775	3 062
Total	<u>79 278</u>	<u>64 313</u>

Note 6 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à D : 3.547 contre D : 3.664 au 31 décembre 2010 et se détaille comme suit :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Redevance CMF	32	32
Honoraires commissaire aux comptes	3 515	3 632
Total	<u>3 547</u>	<u>3 664</u>

Note 7 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au titre de l'exercice 2011 à D : 13.777 et se détaille comme suit :

	2011	2010
<u>Dividendes</u>		
-		
des actions et valeurs assimilées admises à la côte	13 777	10 027
des titres OPCVM	-	15 441
TOTAL	13 777	25 468

Note 8 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements enregistrées en 2011 s'élèvent à D : 79.278 contre D : 64.313 en 2010 et se détaillent comme suit :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Rémunération du gestionnaire	75 503	61 251
Rémunération du dépositaire	3 775	3 062
Total	<u>79 278</u>	<u>64 313</u>

Note 9 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent à la clôture de l'exercice à D : 4.117 contre D : 5.429 à la clôture de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Redevance CMF	32	32
Honoraires commissaire aux comptes	3 518	3 632
Autres honoraires	-	1 680
Commissions bancaires	567	85
Total	<u>4 117</u>	<u>5 429</u>

Note 10 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice 2011, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2010

Montant	3 146 649
Nombre de parts émises	3 000
Nombre de copropriétaires	8

Souscriptions réalisées

Montant	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires	-

Rachats effectués

Montant	-
Nombre de parts rachetées	-
Nombre de copropriétaires sortants	-

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(449)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	66 907
Frais de négociation	(4 134)

Capital au 31-12-2011

Montant	3 208 973
Nombre de parts	3 000
Nombre de copropriétaires	8

Note 11 : Autres informations**11.1. Données par part et ratios pertinents**

<u>Données par part</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>
Revenus des placements	4,592	14,730
Charges de gestion des placements	(26,426)	(21,438)
Revenus net des placements	<u>(21,834)</u>	<u>(6,707)</u>
Autres produits	0,743	0,147
Autres charges	(1,372)	(1,810)

Résultat d'exploitation (1)	<u>(22,463)</u>	<u>(8,370)</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-
Sommes distribuables de l'exercice	<u>(22,463)</u>	<u>(8,370)</u>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	(0,150)	(5,720)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	22,302	55,039
Frais de négociation	(1,378)	(0,436)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	<u>20,775</u>	<u>48,883</u>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	<u>(1,689)</u>	<u>40,513</u>
Résultat non distribuable de l'exercice	<u>20,775</u>	<u>48,883</u>
Régularisation du résultat non distribuable	-	-
Sommes non distribuables de l'exercice	<u>20,775</u>	<u>48,883</u>
Valeur liquidative	1 038,825	1 040,513
Ratios de gestion des placements		
Charges / actif net moyen	2,54%	2,10%
Autres charges / actif net moyen	0,13%	0,18%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	(2,16%)	(0,82%)

11.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion du "FCPR VALEURS DEVELOPPEMENT" est confiée à la société "TUNISIE VALEURS". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative, commerciale, comptable et financière du Fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 2% hors taxe l'an de l'actif net du Fonds au 31 décembre de chaque année. En cas de libération de capital en milieu d'année, les frais de gestion seront calculés au prorata temporis.

De plus, il est prévu de distribuer une commission de succès à la société de gestion au cas où le Fonds réaliserait un taux de rendement (calculé par le TRI) de 55% sur la période. Cette commission de succès est calculée, après déduction de tous les frais et les commissions, sur la base de 20% HT de la différence entre le taux de rendement réalisé et le taux de rendement de 55%. Son règlement effectif se fera à la date de liquidation du Fonds.

La société "AMEN BANK", assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT du montant de l'actif net du Fonds évalué au 31 décembre de chaque année avec un minimum de 3.000 dinars HT et un maximum de 5.000 dinars HT.